

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 887

10 avril 2008

### SOMMAIRE

Apax Nova S.à r.l. ....	42563	Nevis S.A. ....	42532
Best Fortune S.à r.l. ....	42572	Northern Reflections Holding S.à r.l. ....	42570
Bildinx Sàrl ....	42576	OneBeacon Holdings (Luxembourg) S.à r.l. ....	42574
Cadam S.A. ....	42562	Poupette Holding S.A. ....	42534
CAMCA Assurance S.A. ....	42575	PROFESSIONAL POWER (Luxembourg) S.A. ....	42572
Colinas S.A. ....	42571	Reech AiM Group ....	42539
ComCo S.A. ....	42538	Regidor Holding S.A. ....	42530
Cube Infrastructure Fund ....	42571	Rowisc Holding S.A. ....	42535
DAF Luxco S.à r.l. ....	42540	Shoe Invest Holding S.A. ....	42535
DH Commerciale S.à r.l. ....	42574	Smurfit International Luxembourg S.à r.l. ....	42575
Elendil S.A. ....	42531	Smurfit Luxembourg Partner S.à r.l. ....	42575
Euronimbus S.A. ....	42537	Société Anonyme de Participations et de Placements ....	42539
Flanagan Holding S.A. ....	42535	SOF European Hotel Co-Invest Holdings, S.à r.l. ....	42574
Fortilux S.A. ....	42532	Soins de Jardin Sàrl ....	42572
Goodman Pearl (Lux) Logistics S.à r.l. ....	42540	Sport Exchange Holdings S.A. ....	42531
Hameur International S.A. ....	42536	Stars Holding 1 S.à r.l. ....	42537
Housemartin Luxembourg S.à r.l. ....	42573	Steel Home S.A. ....	42573
Imprimerie J.M. WATGEN S.à r.l. ....	42559	Together Production International (T.P.I.) S.à r.l. ....	42576
Jordan S.A. ....	42532	Toyfin S.A. ....	42538
KM Advisors S.à r.l. ....	42561	Unirec S.A. ....	42533
Laumar S.A. ....	42538	Unitex Investment Corporation S.A. ....	42534
Le Relais des Caves de France Sàrl ....	42531	WM Belvaux (Luxembourg) S.à r.l. ....	42572
Lion Capital Markets S.A. ....	42530	WM Findel (Luxembourg) S.à r.l. ....	42575
Liusol International S.A. ....	42530	WM Kehlen (Luxembourg) S.à r.l. ....	42573
LuxCo 68 S.à r.l. ....	42536		
Luxembourg Trading Finance S.à r.l. ....	42541		
Luxmaschinn S.à r.l. ....	42531		
Miroglio Finance S.A. ....	42576		
Nene Sàrl ....	42571		
Nene Sàrl ....	42530		
Nevis S.A. ....	42532		

**Nene Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2560 Luxembourg, 60, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 94.941.

Le bilan au 31/12/2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008038589/1581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04855. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

---

**Liusol International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 58.683.

Le bilan au 30 avril 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LIUSOL INTERNATIONAL S.A.

A. RENARD / J.-R. BARTOLINI

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008038592/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04160. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

---

**Lion Capital Markets S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 75.869.

Le bilan au 31 mars 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LION CAPITAL MARKETS S.A.

Signature / Signature

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008038593/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04161. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

---

**Regidor Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 40.270.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REGIDOR HOLDING S.A.

Ch. FRANCOIS / F. DUMONT

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008038594/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04254. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

---

**Sport Exchange Holdings S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 77.546.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*SPORT EXCHANGE HOLDINGS S.A.*

Signatures

*Administrateurs*

Référence de publication: 2008038595/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04255. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

---

**Elendil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 108.837.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/03/08.

Signature.

Référence de publication: 2008038596/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03590. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

---

**Luxmaschinn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4103 Esch-sur-Alzette, 16, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 66.450.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/03/2008.

Fiduciaire Hellers, Kos &amp; Associés, Sàrl Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008038598/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, réf. LSO-CO02363. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

---

**Le Relais des Caves de France Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6835 Boudlerbach, Maison 2.

R.C.S. Luxembourg B 55.602.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/03/2008.

Fiduciaire Hellers, Kos &amp; Associes Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008038599/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, réf. LSO-CO02362. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

---

**Nevis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 65.362.

Le bilan modifié au 31.12.2006, les comptes annuels au 31.12.2006 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats de l'exercice 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme  
*Banque Domiciliataire*  
Signatures

Référence de publication: 2008038618/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04314. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

---

**Nevis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 65.362.

Les comptes annuels au 31.12.2007 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats de l'exercice 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme  
*Banque Domiciliataire*  
Signatures

Référence de publication: 2008038619/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04306. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

---

**Jordan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 51.864.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme  
*Banque Domiciliataire*  
Signatures

Référence de publication: 2008038621/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04287. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

---

**Fortilux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 30.833.

La société FINDI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107315, nommée administrateur en date du 5 octobre 2005, a désigné Madame Corinne BITTERLICH, née le 2 juillet 1969 à Quierschied (Allemagne), Conseiller Juridique, demeurant professionnellement, 23,

avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89272, nommée administrateur en date du 5 octobre 2005, a désigné Monsieur Marc LIMPENS, né le 17 février 1951 à Overijse (Belgique), employé privé, demeurant professionnellement, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

La société MADAS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107316, nommée administrateur en date du 5 octobre 2005, a désigné Monsieur Alain RENARD, né le 18 juillet 1963 à Liège (Belgique), employé privé, demeurant professionnellement, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Luxembourg, le 4 septembre 2007.

FORTILUX S.A.

FINDI S. à r. l. / MADAS S.à r.l.

*Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration*

C. BITTERLICH / A. RENARD

*Représentant Permanent / Représentant Permanent*

Référence de publication: 2008038795/795/30.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2008, réf. LSO-CO03488. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

---

### **Unirec S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 18.960.

La société FINDI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107315, nommée administrateur en date du 26 mai 2005, a désigné Madame Corinne BITTERLICH, née le 2 juillet 1969 à Quierschied (Allemagne), Conseiller Juridique, demeurant professionnellement, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89272, nommée administrateur en date du 8 novembre 2004., a désigné Monsieur Marc LIMPENS, né le 17 février 1951 à Overijse (Belgique), employé privé, demeurant professionnellement, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

La société MADAS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107316, nommée administrateur en date du 26 mai 2005, a désigné Monsieur Alain RENARD, né le 18 juillet 1963 à Liège (Belgique), employé privé, demeurant professionnellement, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Luxembourg, le 2 mai 2007.

UNIREC S.A.

FINDI S. à r. l. / MADAS S.à r.l.

*Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration*

C. BITTERLICH / A. RENARD

*Représentant Permanent / Représentant Permanent*

Référence de publication: 2008038796/795/30.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2008, réf. LSO-CO03485. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

---

**Poupette Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 37.797.

—  
La société FINDI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107315, nommée administrateur en date du 9/10/2006, a désigné Madame Corinne BITTERLICH, née le 2 juillet 1969 à Quierschied (Allemagne), Conseiller Juridique, demeurant professionnellement, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89272, nommée administrateur en date du 14/10/2002, a désigné Monsieur Marc LIMPENS, né le 17 février 1951 à Overijse (Belgique), employé privé, demeurant professionnellement, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

La société MADAS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107316, nommée administrateur en date du 09/10/2006, a désigné Monsieur Alain RENARD, né le 18 juillet 1963 à Liège (Belgique), employé privé, demeurant professionnellement, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

*POUPETTE HOLDING S.A.*

FINDI S. à r. l. / MADAS S.à r.l.

*Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration*

C. BITTERLICH / A. RENARD

*Représentant Permanent / Représentant Permanent*

Référence de publication: 2008038794/795/30.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2008, réf. LSO-CO03489. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

---

**Unitex Investment Corporation S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 71.315.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 15 janvier 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs

- Monsieur Henri GRISIUS, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill L-1340 Luxembourg;

- Monsieur Mathias ISMAIL, Administrateur, administrateur de sociétés, La Cotonière d'Antsirabe, Villa Dominique, route d'Ambositra Antsirabe,

- Monsieur Salim ISMAIL, Administrateur-Dél. & Pres., administrateur de sociétés, La Cotonière d'Antsirabe, Villa Dominique, route d'Ambositra Antsirabe,

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'assemblée générale du 15 janvier 2008 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes:

- Monsieur Aloyse SCHERER, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg,

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 15 janvier 2008.

*Pour UNITEX INVESTMENT CORPORATION S.A., Société anonyme holding*

Signature

Référence de publication: 2008038800/833/24.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10342. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

---

**Shoe Invest Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 35.787.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement en date du 29 janvier 2008*

- La démission de Monsieur François MESENBURG de son mandat d'Administrateur est actée. Il ne sera pas pourvu à son remplacement.

Fait à Luxembourg, le 29 janvier 2008.

Certifié sincère et conforme

SHOE INVEST HOLDING S.A.

KVA Consult BVBA / Luc Vanaudenhove

Vaste vertegenwoordiger / Bestuurder, Administrateur

Kenneth Vanaudenhove / -

Bestuurder, Administrateur / -

Référence de publication: 2008038798/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2008, réf. LSO-CO03483. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

**Flanagan Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 85.110.

La société FINDI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107315, nommée administrateur en date du 11 avril 2006, a désigné Madame Corinne BITTERLICH, née le 2 juillet 1969 à Quierschied (Allemagne), Conseiller Juridique, demeurant professionnellement, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89272, nommée administrateur en date du 11 avril 2006, a désigné Monsieur Marc LIM-PENS, né le 17 février 1951 à Overijse (Belgique), employé privé, demeurant professionnellement, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

La société MADAS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107316, nommée administrateur en date du 11 avril 2006, a désigné Monsieur Alain RENARD, né le 18 juillet 1963 à Liège (Belgique), employé privé, demeurant professionnellement, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Luxembourg, le 10 octobre 2007.

FLANAGAN HOLDING S.A.

FINDI S. à r. l. / MADAS S.à r.l.

Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration

C. BITTERLICH / A. RENARD

Représentant Permanent / Représentant Permanent

Référence de publication: 2008038793/795/30.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2008, réf. LSO-CO03490. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

**Rowisc Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 83, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 30.649.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue anticipativement le 11 mai 2007*

- Monsieur Carlo SCHLESSER est nommé Président du Conseil d'Administration. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Fait à Luxembourg, le 11 mai 2007.  
Certifié sincère et conforme  
ROWISC HOLDING S.A.  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008038797/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08386. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

---

**LuxCo 68 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 134.499.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé du 5 mars 2008 entre, d'une part, EuroPRISA Luxembourg Holding Company P S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg et étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.414 (EuroPRISA P) et, d'autre part, EuroPRISA Luxembourg Holding Company UK S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg et étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.650 (EuroPRISA UK) que toutes les 500 (cinq cents) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune ont été cédées par EuroPRISA P à EuroPRISA UK avec effet au 5 mars 2008, de sorte que EuroPRISA UK est désormais l'associé unique de la Société.

POUR EXTRAIT ET PUBLICATION

LuxCo 68 S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008038789/5499/23.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04290. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

---

**Hameur International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 116.951.

*Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration*

Le conseil d'administration a décidé de prendre la résolution unique suivante:

- de nommer comme administrateur délégué de la société, à compter du 31 janvier 2008 jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 décembre 2007, Mr Pascal Bosquillon de Jenlis, ayant son adresse professionnelle au 50, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris, France

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2008.

Pour Hameur International S.A.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008038804/1005/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN06025. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

---



**Euronimbus S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 6.197.338,00.**

Siège social: L-3844 Schifflange, Zone Industrielle Lëtzebuerger Heck.  
R.C.S. Luxembourg B 58.075.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion de l'assemblée générale de la Société en date du 5 mars 2008, que les mandats des administrateurs de la Société:

- Monsieur Stéphane Corti, né le 8 décembre 1964 et demeurant professionnellement à L-3844 Schifflange, Zone Industrielle Lëtzebuerger Heck;
- Monsieur Roy Fossett, né le 8 novembre 1953 et demeurant professionnellement à GB-W6 7PE London, 26-28, Hammersmith Grove; et
- Monsieur Robert Sweet, né le 26 septembre 1966 et demeurant professionnellement à GB-W6 7PE London, 26-28, Hammersmith Grove,

ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en l'année 2008.

Il résulte du même procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale du 5 mars 2008, que le mandat de la société Ernst & Young S.A., établie et ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 47.771, en tant que réviseur d'entreprise a été renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2008.

Pour publication  
Pour extrait conforme  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2008038788/5499/27.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04288. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

**Stars Holding 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 112.640.

*Extrait des résolutions prises par la Société le 26 septembre 2007*

Il a été décidé:

1. de nommer Monsieur Mark Doherty, né le 12 novembre 1966 à Dublin en Irlande et résidant professionnellement au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, gérant de la Société avec effet au 26 septembre 2007 et pour une durée illimitée.

2. de nommer en qualité de délégués à la gestion journalière de la Société conformément à l'article 11 des statuts de la Société avec effet au 26 septembre 2007 et pour une durée illimitée, Messieurs:

- Mark Doherty, né le 12 novembre 1966 à Dublin en Irlande et résidant professionnellement au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg,
- Jean-Christophe Ehlinger, né le 18 mai 1970 à Thionville en France et résidant professionnellement au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg.

3. Il est à noter que M. Steven Greenspan, gérant de la Société, a changé d'adresse et réside à présent au: 245 Park Avenue, New York, NY10167, USA.

Pour Extrait et Publication  
Stars Holding 1 S.à r.l.  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2008038786/5499/27.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN07066. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

**ComCo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.813.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 30 novembre 2007*

*Résolutions*

L'assemblée révoque l'Administrateur Stéphane Weyders, demeurant au 32A, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Dominique Audia résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en tant qu'Administrateur en date du 30 novembre 2007.

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux Administrateurs Monsieur Dominique Ransquin né à Namur (Belgique) le 4 septembre 1951, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, et Monsieur Romain Thillens né à Wiltz (Luxembourg) le 30 octobre 1952, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, leur mandat ayant la même échéance que ceux de leur prédécesseurs.

L'assemblée révoque le Commissaire aux Comptes, Trust and Accounting Services Luxembourg Sàrl, 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

L'assemblée décide de nommer HRT Révision S.A., 23 Val Fleuri L-1526 Luxembourg, à la fonction de Commissaire aux Comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

ComCo S.A., Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2008038807/24/27.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04345. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

---

**Toyfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 36.174.

—  
Le Conseil d'administration tenu le 06 mars 2008 au siège social a décidé:

de nommer comme Président du conseil, Monsieur Silvano BERLINCIONI, né le 23/03/1922, à Firenze, Italie, résidant à Piazza Guglielmo Oberdan n.11 Firenze, Italie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TOYFIN. S.A.

Société Européenne de Banque

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008038815/24/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04317. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

---

**Laumar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 41.988.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 3 mars 2008.*

*Résolution*

Les mandats de tous les administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007-2008 comme suit:

*conseil d'administration:*

- MM. Luca Checchinato, employé privé, né le 6/12/1960 à San Bellino, Italie et demeurant professionnellement à Luxembourg, président;  
 Andrea Castaldo, employé privé, né le 20/03/1979 à Pomigliano D'Arco, Italie et demeurant professionnellement à Luxembourg, administrateur;
- Mme Sylvie Goffin, employée privée, née le 23/03/1970 à Longwy, France et demeurant professionnellement, au 19-21, boulevard du Prince Henri, administrateur, L-1724 Luxembourg.

*commissaire aux comptes:*

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008038814/24/29.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2008, réf. LSO-CO04319. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

**Société Anonyme de Participations et de Placements, Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 56.550.

Lors de l'assemblée générale ordinaire reportée tenue en date du 27 décembre 2007, les actionnaires ont décidé de:

- renouveler les mandats pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008, des administrateurs suivants:

- SOPALIA Compagnie Financière Holding S.A., ayant son siège social au 8, rue Piper, F-51100 Reims, France;

- Monsieur François de Suarez d'Aulan, ayant son adresse au 8, rue Piper, F-51100 Reims, France;

- Monsieur Gérard Becquer, ayant son adresse au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

- renouveler le mandat de commissaire du Cabinet Laurent Callon ayant son siège social au 52, boulevard Lundy, F-51052 Reims, France, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008038874/581/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03482. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

**Reech AiM Group, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.129.

Il résulte d'une communication du Président à l'attention des administrateurs et d'une décision des administrateurs de Reech AiM Group, prise par voie de résolutions écrites en date du 25 janvier 2008 que:

- Madame Frédérique Barnier-Bouchet, née le 2 août 1958, résidant au 10 Ennismore Gardens, à Londres SW7 INP, Royaume-Uni a démissionné de son poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 28 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008038871/1026/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02566. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

**DAF Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 335.833,00.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 133.347.

—  
EXTRAIT

Par acte sous seing privé en date du 5 février 2008, GPT Halverton Ltd., une société de droit anglais, ayant son siège social à Fairfax House, 15 Fulwood Place, Londres WC1V 6AY, Angleterre, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Londres (London Chamber of Commerce) sous le numéro 5948858, a cédé (i) huit mille cinq cent quatre-vingt-deux (8.582) parts sociales de la Société à Aberdeen Indirect Property Partners Active S.A., une société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.337, agissant en sa qualité de société de gestion de Aberdeen Indirect Property Partners - Active, un fonds commun de placement - fonds d'investissement organisé selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et (ii) trois mille neuf cent dix-huit (3.918) parts sociales de la Société à Goodman Fund of Funds Management Company (Lux) S.à r.l., une société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.965, agissant en sa qualité de société de gestion de Goodman Fund of Funds FCP, un fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé organisé selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Suite à cette cession de parts sociales, Aberdeen Indirect Property Partners Active S.A., agissant pour Aberdeen Indirect Property Partners - Active, détient huit mille cinq cent quatre-vingt-deux (8.582) parts sociales de la Société et Goodman Fund of Funds Management Company (Lux) S.à r.l., agissant pour Goodman Fund of Funds FCP, détient trois mille neuf cent dix-huit (3.918) parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 5 mars 2008.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008038873/1035/33.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03961. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

---

**Goodman Pearl (Lux) Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 131.035.

—  
EXTRAITS

En date du 12 juillet 2007, MG Property Opportunities Sàrl, SICAR, l'associée unique de la Société, a modifié sa dénomination en Goodman Property Opportunities (Lux) Sàrl, SICAR.

En date du 21 décembre 2007, Goodman Property Opportunities (Lux) Sàrl, SICAR a transféré 94 parts à GELF Investments (Lux) Sàrl ayant son siège social au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

En date du 21 décembre 2007, Goodman Property Opportunities (Lux) Sàrl, SICAR a transféré 6 parts à Tulip Maple Verwaltungs GmbH & Co KG ayant son siège social à Elisabeth-Selbert-Strasse 1A, 40764 Langenfeld, Allemagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Daniel Peeters / Paul Huygue

*Gérant / Gérant*

Référence de publication: 2008038858/6981/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01264. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

---

**Luxembourg Trading Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 130.591.

In the year two thousand and seven, on the seventh day of November.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Leveraged Loan Trading Holdings Inc., a corporation, registered with the Secretary of State of the State of Florida, and with registered office at 450 Royal Palm Way, Palm Beach, Florida 33480, here represented by Florie GOUNON, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on under private seal.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party is the sole shareholder of Luxembourg Trading Finance S.à r.l. (the "Company"), having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under number B 130.591, incorporated by a notarial deed passed on June 29, 2007 published in the Mémorial C, number 2042 of September 20, 2007.

Which appearing person, acting in its above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

1. Decision to restate all the articles of incorporation of the Company.

Then, the sole shareholder stated the articles of incorporation as follows:

**Title I.- Object - Denomination - Registered office - Duration**

**Art. 1. Legal form.** There is hereby established a "société à responsabilité limitée" ("the Company") which will be governed by the laws in effect and especially by those of March 22, 2004 on securitisation, of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time ("Law on Commercial Companies"), September 18, 1933 on limited liability companies, as amended and December 28, 1992 on unipersonal limited liability companies, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2. Object.**

(a) The Company shall have as its business purpose

(i) to enter into transactions to acquire loans, bonds or other debt securities; and

(ii) to enter into and perform its obligations under derivatives transactions of any kind and transactions incidental thereto on an ongoing basis.

The Company may, in connection with and in furtherance of the purposes described in clauses (i) and (ii) above:

(I) assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible whose value or yield depends on such risks, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis;

(II) sell, transfer, assign, charge, to the extent permitted by law and these articles of incorporation or dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

(III) borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and any type of debt securities; and

(IV) finance the assumption of the risks by way of several issuances of shares to investors, without however engaging in the continuous issuance of securities to the public. The assumption of risks comprises the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner of bonds, debentures, notes and other securities of any kind and the entrance into derivatives transactions of any kind, the possession and the administration of the Company's portfolio.

The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

The Company is subject to the law of March 22, 2004 on securitisation.

(b) Limitations on the Company's Activities. This Section 2(b) is being adopted in order to comply with certain provisions required in order to qualify the Company as a "special purpose entity". At any time, and for so long as, a majority of issued and outstanding parts of all classes in aggregate are held, directly or indirectly, by an Affiliate (as defined below):

(i) the holders of parts shall not amend, alter, change or repeal this Article 2 or Article 22 or 23 (the "Special Purpose Provisions"), or any other provisions of these articles of incorporation or any other document governing the formation, management or operation of the Company in a manner that is inconsistent with any of the Special Purpose Provisions, without prior B-Prefs Parts Consent (as defined below). In the event of any conflict between any of the Special Purpose Provisions and any other provision of these articles of incorporation or any other document governing the formation, management or operation of the Company, the Special Purpose Provisions shall control;

(ii) except where compelled under law, notwithstanding any other provision of these articles of incorporation, the holders of parts, the board of managers, any manager or any other Person or the Company shall not be authorized or empowered, nor shall they permit the Company (A) except with the prior B-Prefs Parts Consent, to institute proceedings to have the Company be adjudicated bankrupt or insolvent, or consent to the institution of bankruptcy or insolvency proceedings against the Company or file a petition seeking, or consent to, reorganization or relief with respect to the Company under any applicable law relating to bankruptcy, or consent to the appointment of a receiver, liquidator, assignee, trustee, sequestrator (or other similar official) of the Company or a substantial part of its property, or make any assignment for the benefit of creditors of the Company or admit in writing the Company's inability to pay its debts generally as they become due, or, to the fullest extent permitted by law, take action in furtherance of any such action or (B) to dissolve or wind up its affairs upon the occurrence of any of the retirement, resignation, expulsion, bankruptcy or dissolution of an Affiliate or the occurrence of any other event that terminates the continued ownership of any parts by an Affiliate;

(iii) the board of managers shall cause the Company to do or cause to be done all things necessary to preserve and keep in full force and effect its existence rights (charter and statutory) and material franchises. The board of managers also shall cause the Company to:

(A) maintain its own separate books and records and bank accounts apart from those of any Affiliate and any other Person;

(B) at all times hold itself out to the public as a legal entity separate from all Affiliates and any other Persons;

(C) file its own tax returns, if any, as may be required under applicable law, to the extent not a disregarded entity for tax purposes or required under applicable law to be part of an Affiliate's return or returns, and pay any taxes required to be paid under applicable law;

(D) not commingle its assets with assets of any other Person;

(E) conduct its activities in its own name;

(F) maintain separate financial statements; provided, however, that the Company's assets may be included in a consolidated financial statement of an Affiliate if (A) an appropriate notation is made on such consolidated financial statement to indicate the separateness of the Company from such Person and to indicate that the Company's assets and credit are not available to satisfy the debts and other obligations of the such Person or any other Person; provided that such a notation shall not be required when, in the judgment of the responsible officer of such Affiliate, the assets of the Company constitute an immaterial portion of the assets shown on the balance sheet of such consolidated financial statement and (B) such assets are also listed on the Company's own separate balance sheet;

(G) pay its own liabilities only out of its own funds;

(H) maintain an arm's-length relationship with its Affiliates;

(I) not have employees of its own;

(J) not hold out its credit as being available to satisfy the obligations of others;

(K) allocate fairly and reasonably any overhead including for shared office space or employees;

(L) use separate stationery, invoices and, if applicable, checks;

(M) not pledge its assets for the benefit of any Person other than (x) in connection with the activities described in Section 2(a)(ii) and (y) in connection with the issuance of debt to non-Affiliates;

(N) correct any known misunderstanding regarding its separate identity;

(O) maintain adequate capital for the ordinary obligations reasonably foreseeable in a business of its size and character and in light of its contemplated business purposes;

(P) cause its board of managers to meet at least quarterly and keep minutes of such meetings and actions and observe all other formalities of the Law on Commercial Companies; and

(Q) not acquire (x) any obligations of an Affiliate other than (1) in connection with the activities described in Section 2 (a)(ii) under agreements negotiated at arm's-length and on market terms or (2) obligations in the form of bank deposits or (y) securities of an Affiliate other than long-term debt; provided, however, that the contribution by a direct parent of the Company (or an entity that by virtue of such contribution becomes a direct parent of the Company) of such direct parent's assets and liabilities in connection with the initial issuance of any B-Prefs Parts shall be permitted, subject to the requirement that all such assets and liabilities that consist of loans to or funding from any Affiliate shall be repaid reasonably promptly following such contribution; provided further that the Company may, following the contribution described in the preceding proviso, lend funds on a short-term basis to Affiliates in arm's-length transactions and on market terms, subject to the requirement that such funds shall be repaid in full to the Company prior to completion of all of the Company's initial investments in loans, bonds or other debt securities pursuant to Section 2(a)(i); and

(iv) the board of managers shall not cause or permit the Company to:

(A) engage, directly or indirectly, in any activities other than those arising out of the activities described in Section 2 (a) above; or

(B) merge into or consolidate with any person or entity or, to the fullest extent permitted by law, dissolve, terminate or liquidate in whole or in part, transfer or otherwise dispose of all or substantially all of its assets or change its legal structure.

(c) Representation with respect to purchase, holding and transfer of B-Prefs Parts under certain circumstances. At any time and so long as a majority of issued and outstanding parts of all classes in aggregate are held, directly or indirectly, by an Affiliate, (A) each holder, and any purchaser or transferee, of B-Prefs Parts that is an Affiliate (if any) shall be deemed to represent for the benefit of the Company and the other holders of parts that, at all times following the thirtieth business day after the purchase by or transfer to such holder of B-Prefs Parts, it has at least one independent director on its board of directors, board of managers or similar body.

(d) Representations and agreements with respect to purchase, holding and transfer of parts of any class of parts under certain circumstances. At any time and so long as a majority of issued and outstanding parts of all classes in aggregate are held, directly or indirectly, by an Affiliate, each holder, and any purchaser or transferee, of parts of any class that is an Affiliate shall be deemed to represent and covenant for the benefit of the Company and the other holders of parts that (i) it shall conduct its affairs in a such a manner as to fully honour, recognize, preserve and maintain the Company as a separate and distinct entity with the sole right, title and interest in its property and, without limiting the generality of the foregoing, in a manner consistent with the provisions of Section 2(b)(iii) and (ii) to the fullest extent permitted by law, it irrevocably waives any right or power that such Person might have to cause the Company or any of its assets to be partitioned, to cause the appointment of a receiver for all or any portion of the assets of the Company, to compel any sale of all or any portion of the assets of the Company pursuant to any applicable law or to file a complaint or to institute any proceeding at law or in equity to cause the dissolution, liquidation, winding up or termination of the Company.

(e) Limited Liability and Bankruptcy Remoteness. (i) Except as otherwise expressly provided by the Law of Commercial Companies, the debts, obligations and liabilities of the Company, whether arising in contract, tort or otherwise shall be the debts, obligations and liabilities solely of the Company, and neither any Affiliate nor any member of the board of managers shall be obligated personally for any such debt, obligation or liability of the Company solely by reason of being or acting as a holder of parts or manager of the Company.

(ii) Failure of the Company, an Affiliate that holds parts, any manager on behalf of the Company or any other Person to comply with the foregoing covenants or any of the other covenants contained in these articles of incorporation shall not affect the status of the Company as a separate legal entity or the limited liability of any Affiliate that holds parts or any manager. In addition, none of the foregoing covenants contained in these articles of incorporation shall require any Affiliate to purchase any parts or make any additional capital contributions to the Company.

(iii) Without limiting anything in this Article 2, the Company shall be operated in such a manner as the board of managers deems reasonable and necessary or appropriate to preserve (A) the limited liability of all holders of parts; (B) the separateness of the Company from the business of any Affiliate; and (C) the bankruptcy-remote status of the Company.

(f) Definitions

"Affiliate" means any Person directly or indirectly controlling, controlled by, or under common control with the Company. As used in this definition, the term "control" means the possession, directly or indirectly, of the power to direct or cause the direction of the management and policies of a Person, whether through ownership of voting securities, by contract or otherwise. "Affiliated with" shall have correlative meaning.

"B-Prefs Parts Consent" means the written consent by the holders of a majority of B-Prefs Parts; provided, that so long as a majority of B-Prefs Parts are held by Lehman Brothers Holdings Inc. or any affiliates thereof, each such holder may only provide such consent with the approval of an Independent Director (as defined below) of such holder,

"Independent Director" means, with respect to any Affiliate that holds B-Prefs Parts, a director of such Person who is not, and has not within the previous twelve (12) months been, (1) an officer, director or employee of an Affiliate or (2) a beneficial owner (or an officer, director or employee of any such beneficial owner) of any class of capital stock of, or comparable equity interest in an Affiliate. A natural person who satisfies the foregoing definition shall not be disqualified from satisfying the requirements of this definition if such individual is an independent director, manager or member provided by a nationally-recognized company that provides professional independent directors and that also provides other corporate services in the ordinary course of its business.

"Person" means any individual, corporation, partnership, joint venture, limited liability company, limited liability partnership, association, joint-stock company, trust unincorporated organization, or other organization, whether or not a legal entity, and any governmental authority.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period.

**Art. 4. Denomination.** The Company's denomination is "Luxembourg Trading Finance S.à r.l."

**Art. 5. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

## Title II.- Capital - Parts - Transfer of parts

**Art. 6. Share capital.** The issued corporate capital is fixed at twenty thousand United States Dollars (20,000 USD.-), divided into twenty million (20,000,000) ordinary parts ("O-Parts") having a nominal value of one tenth of a cent United States Dollar (USD 0.001.-) each.

Unless the context indicates otherwise, the term "parts" as used in these articles of incorporation shall refer to all the classes of parts.

Parts may be issued with a share premium.

If one class of parts receives a distribution of share premium of that class, such distribution will not automatically entitle the other class of parts to receive a distribution from share premium of such other class;

If one class of parts receives a dividend distribution, such distribution will not automatically entitle the other class of parts to receive a dividend distribution.

#### **Art. 7. Authorized Share capital.**

1. In addition to the initial issued share capital, the Company shall have an authorized capital of four hundred and fifty-four million, nine hundred and eighty thousand United States Dollars (454,980,000.- USD) represented by:

- thirty-nine billion nine hundred and eighty million (39,980,000,000) O-Parts having a nominal value of one tenth of a cent United States Dollar (USD 0.001.-) each;

- four hundred and ten billion (410,000,000,000) voting preferred parts ("B-Prefs Parts") having a nominal value of one tenth of a cent United States Dollar (USD 0.001.-) each;

- five hundred million (500,000,000) voting preferred parts ("A-1-Prefs Parts") having a nominal value of one tenth of a cent United States Dollar (USD 0.001.-) each;

- five hundred million (500,000,000) voting preferred parts ("A-2-Prefs Parts") having a nominal value of one tenth of a cent United States Dollar (USD 0.001.-) each;

- five hundred million (500,000,000) voting preferred parts ("A-3-Prefs Parts") having a nominal value of one tenth of a cent United States Dollar (USD 0.001.-) each.

- five hundred million (500,000,000) voting preferred parts ("A-4-Prefs Parts") having a nominal value of one tenth of a cent United States Dollar (USD 0.001.-) each.

- five hundred million (500,000,000) voting preferred parts ("A-5-Prefs Parts") having a nominal value of one tenth of a cent United States Dollar (USD 0.001.-) each.

- five hundred million (500,000,000) voting preferred parts ("A-6-Prefs Parts") having a nominal value of one tenth of a cent United States Dollar (USD 0.001.-) each;

- five hundred million (500,000,000) voting preferred parts ("A-7-Prefs Parts") having a nominal value of one tenth of a cent United States Dollar (USD 0.001.-) each;

- five hundred million (500,000,000) voting preferred parts ("A-8-Prefs Parts") having a nominal value of one tenth of a cent United States Dollar (USD 0.001.-) each.

- five hundred million (500,000,000) voting preferred parts ("A-9-Prefs Parts") having a nominal value of one tenth of a cent United States Dollar (USD 0.001.-) each.

- five hundred million (500,000,000) voting preferred parts ("A-10-Prefs Parts") having a nominal value of one tenth of a cent United States Dollar (USD 0.001.-) each.

2. The board of managers is hereby authorised to issue further parts, without an issue premium in the case of O-Parts and B-Prefs Parts and with an issue premium of USD 0.999 per A-1-Prefs Part, A-2-Prefs Part, A-3-Prefs Part, A-4-Prefs Part, A-5-Prefs Part, A-6-Prefs Part, A-7-Prefs Part, A-8-Prefs Part, A-9-Prefs Part or A-10-Prefs Part (parts of such classes of parts, the "A-Prefs Parts" and together with the B-Prefs Parts, the "Prefs Parts"), as the case may be, so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised corporate capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine, subject to Section 7.4, and to accept subscriptions for such parts within a period of five (5) years from the date of publication of the present notarial deed; provided that, for the avoidance of doubt, the classes of Prefs Parts may be issued in any order and the issuance of parts of any class of Prefs Parts shall not require the prior issuance of parts of any other class.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole shareholder, if any, of all parts of all classes or of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

3. The board of managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for parts, subject to Section 7.4 below. In case of issuance of parts, the board of managers of the Company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued.

4. Prior to the first issuance of any parts of any class of Prefs Parts, the board of managers shall recommend, and the holders of a majority of parts of all classes in aggregate, shall approve the following terms with respect to such class of parts:

- (i) the "Applicable Dividend Rate"; provided that such rate shall be a fixed percentage rate not less than the applicable Federal rate (as defined in section 1274(d)(1) of the United States Internal Revenue Code of 1986, as amended) at the time of issuance of parts of such class;

- (ii) whether such class is a "Participating Class" for the purpose of applying Article 8; and

- (iii) if such class is designated a "Participating Class" pursuant to clause (ii), the "Applicable Participation Percentage".



5. No approval, other than as described in Section 7.4, shall be required for (i) the issuance of parts of a class of A-Prefs Parts not previously issued or (ii) the issuance of additional B-Prefs Parts or additional parts of a class of previously issued A-Prefs Parts; provided that the issuance of such parts does not exceed the authorized capital set forth in Sections 7.1 and 7.2 and the terms of such parts comply with the terms and limitations set forth in Article 8 and Section 7.4, in each case as set forth in the articles of incorporation of the Company as in effect on November 7, 2007. Each holder of parts of any class shall be deemed upon receipt of such parts, following purchase or other transfer, to acknowledge that additional parts of such class or of any other class (whether or not parts of such other class have been previously issued and whether or not such other parts rank senior, on parity with or junior to the class of parts received by such holder) may be issued without the consent of such holder to the extent permitted pursuant to the immediately preceding sentence.

6. When the board of managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

#### **Art. 8. Prefs Parts.**

1. This Article 8 sets forth the terms of each class of Prefs Parts (each such class of parts, for the purpose of applying the provisions of this Article 8 to such class, the "Applicable Prefs Parts").

2. Rank. (a) The O-Parts, the B-Prefs Parts and the A-Prefs Part shall, with respect to dividend and distribution rights, rights of redemption and rights upon liquidation, dissolution and winding-up of the Company, rank in the following order of seniority, from most senior to most junior: (i) A-1-Prefs Parts, (ii) A-2-Prefs Parts, (iii) A-3-Prefs Parts, (iv) A-4-Prefs Parts, (v) A-5-Prefs Parts, (vi) A-6-Prefs Parts, (vii) A-7-Prefs Parts, (viii) A-8-Prefs Parts, (ix) A-9-Prefs Parts, (x) A-10-Prefs Parts, (xi) B-Prefs Parts, (xii) O-Parts.

(b) "Applicable Junior Securities" shall mean, for the purpose of applying this Article 8 to the Applicable Prefs Parts, each class of parts that ranks junior to the Applicable Prefs Parts pursuant to Section 8.2(a).

"Applicable Senior Securities" shall mean, for the purpose of applying this Article 8 to the Applicable Prefs Parts, each class of parts that ranks senior to the Applicable Prefs Parts pursuant to Section 8.2(a).

#### **3. Dividends and Distributions.**

(a) Each holder of an Applicable Prefs Part shall be entitled to receive, when, as and if declared by the board of managers, subject to the conditions set forth in Section 20 and 21.1 hereof and the requirements of Luxembourg law (including, without limitation, restrictions under article 72-1 of the Corporate Law of August 10, 1915, as amended, relating to limitations on the amount of dividends that can be paid on any class of parts), cash dividends ("Fixed Rate Cash Dividends") on such Applicable Prefs Part at the Applicable Dividend Rate (as provided pursuant to Section 7.4(i)) multiplied by the sum of the share capital thereof plus the share premium thereof plus the unpaid dividends thereon accumulated prior to and including the immediately preceding Dividend Payment Date (defined below). Such dividends on Applicable Prefs Parts shall be payable, if so declared, in arrears in equal amounts quarterly on February 1, May 1, August 1 and November 1 of each year (or, if such day is not a business day, the next succeeding business day) (each such date being a "Dividend Payment Date" and each such quarterly period being a "Dividend Period"). The amount of dividends accrued during each full Dividend Period or any other period that is shorter than a full Dividend Period shall be computed on the basis of a 360-day year of twelve 30-day months. Each dividend declared by the board of managers shall be payable to holders of record of the Applicable Prefs Parts, as they appear on the Company's register of parts, as of the close of business 3 banking days prior to the relevant Dividend Payment Date, unless otherwise provided by the board of managers.

(b) Dividends accrued on the Applicable Prefs Parts shall be cumulative from the date of issue, whether or not funds of the Company are permitted to be distributed under Luxembourg law or any other the provisions of these articles of incorporation on any Dividend Payment Date; provided, for the avoidance of doubt, that at no time shall any accumulated dividend amount be paid in excess of amount permitted under the Corporate Law of August 10, 1915, as amended, relating to limitations on the amount of dividends that can be paid on any class of parts.

(c) Subject to the requirements of Luxembourg law and the provisions of Section 8.4, so long as any Applicable Prefs Parts are outstanding, the Company shall not, and shall cause its subsidiaries not to, directly or indirectly, declare, pay or set apart for payment any dividends or other distributions on any Applicable Junior Securities or make any mandatory or optional redemption, sinking fund or other similar payment in respect of, or otherwise acquire any Applicable Junior Securities (any such dividends, distributions, redemptions, other payments or other acquisitions being a "Applicable Junior Securities Distribution") for any consideration unless in each case all accrued and unpaid Fixed Rate Cash Dividends have been paid or are contemporaneously declared and paid in cash, or are declared and a cash amount sufficient for the payment thereof has been set apart for such payment, on all outstanding Applicable Prefs Parts for all dividend periods terminating on or before the date of payment of such Applicable Junior Securities Distribution.

#### **4. Liquidation Preference.**

(a) Subject to the requirements of Luxembourg law (including, without limitation, restrictions under article 72-1 of the Corporate Law of August 10, 1915, as amended, relating to limitations on the amount of dividends that can be paid on any class of parts) and any obligations of the Company that rank senior in right of payment to all classes of parts

("Senior Obligations"), upon the liquidation, dissolution or winding-up of the Company, whether voluntary or involuntary, (i) share capital and share premium of each class of parts shall be distributed in the order of priority set forth in Section 8.2(a) such that the share capital and share premium of a senior ranking class of parts shall be distributed in full to holders of such class of parts prior to distribution of any share capital or share premium to a junior ranking class of parts, (ii) following the distributions provided under clause (i), accrued but unpaid dividends of each class of parts and the Additional Distribution Amount (defined in Section 8.6), if any, with respect to each class of Prefs Parts shall be distributed in the order of priority set forth in Section 8.2(a) such that the accrued and unpaid dividends of, and any such Additional Distribution Amount with respect to, a senior ranking class of parts shall be distributed in full to holders of such class of parts prior to distribution of any accrued and unpaid dividends or any Additional Distribution Amount to a junior ranking class of parts and (iii) following the distributions provided under clause (ii), any remaining assets shall be distributed on a pro rata basis to the holders of the O-Parts. Subject to the requirements of Luxembourg law, if, upon the liquidation, dissolution or winding-up of the Company, the Company's assets, or proceeds thereof, distributable to the holders of Applicable Prefs Parts are insufficient to pay in full the aggregate amount payable in respect thereof on all outstanding Applicable Prefs Parts, then such assets, or the proceeds thereof, shall be distributed among the holders of Applicable Prefs Parts and ratably in proportion to the respective amounts that would be payable on all outstanding Applicable Prefs Parts if all such amounts were paid in full.

(b) For purposes of Section 8.4(a), notwithstanding anything else to the contrary in these articles of incorporation, a liquidation, dissolution or winding-up of the Company, whether voluntary or involuntary, shall be deemed to have occurred upon a sale, conveyance, exchange or transfer (for cash, shares of stock, securities or other consideration) of all or substantially all of the assets of the Company (whether in a single transaction or in a series of related or substantially contemporaneous transactions), other than in connection with payment of an Additional Distribution Amount or any merger, share purchase, reorganization, consolidation or other business combination involving the Company (whether in a single transaction or in a series of related or substantially contemporaneous transactions) in which, as a result of such merger, share purchase, reorganization, consolidation or other business combination, the holders of parts of the Company immediately before such merger, share purchase, reorganization, consolidation or combination possess (by reason of such holdings) less than 50% of the voting power of the Company or other Person surviving such merger, share purchase, reorganization, consolidation or combination (or other Person that is the issuer of the capital stock into which the parts of the Company are converted or exchanged in such merger, consolidation, share purchase, reorganization or other business combination).

(c) Following the distribution of all assets available for distribution pursuant to Section 8.4(a), all claims of all classes of parts shall be deemed to be satisfied in full.

#### 5. Redemption.

(a) If the Applicable Prefs Parts are A-Prefs Parts, on the Applicable Redemption Date (as defined below), the Company shall redeem all outstanding Applicable Prefs Parts, if any, at a redemption price per Applicable Prefs Part (the "Redemption Price") equal to the sum of (q) the share capital plus (r) share premium plus (s) accrued but unpaid dividends on such Applicable Prefs Part on the date of redemption plus (t) the Additional Distribution Amount, if any, with respect to such Applicable Prefs Part, in cash without interest, subject to the terms of any then outstanding Applicable Senior Securities, the terms of any Senior Obligations and only to the extent the Company has funds available for such payment under Luxembourg law (including, without limitation, restrictions under article 72-1 of the Corporate Law of August 10, 1915, as amended, relating to limitations on the amount of dividends that can be paid on any class of parts). Each Applicable Prefs Part shall be automatically redeemed and canceled upon the payment of the Redemption Price with respect to such Applicable Prefs Part to the registered holder thereof, as shown on the Company's register of parts, as of the date of redemption.

(b) Subject to the requirements of Luxembourg law, if and so long as any obligation of the Company to redeem any Applicable Prefs Parts pursuant to Section 8.5(a) is not fully discharged, the Company shall not, and shall cause its subsidiaries not to, directly or indirectly, declare or make any Applicable Junior Securities Distribution.

(c) Notwithstanding the foregoing provisions of this Section 8.5, but subject to the requirements of Luxembourg law, unless full cumulative dividends have been paid or are contemporaneously declared and paid in cash, or are declared and a cash amount sufficient for the payment thereof set apart for such payment, on all outstanding Applicable Prefs Parts for all Dividend Periods terminating on or before the applicable date of redemption, no Applicable Prefs Parts shall be redeemed, and no cash amount shall be set aside for such redemption, unless in all such cases Applicable Prefs Parts are redeemed pro rata.

(d) If fewer than all outstanding Applicable Prefs Parts are to be redeemed pursuant to, the total number of Applicable Prefs Parts to be redeemed shall be the maximum number permitted by law and the provisions hereof and such total number of parts shall be redeemed ratably among the holders (with any fractional parts being rounded down to the nearest whole part) in proportion to the respective amounts that would be payable upon redemption to each holder if all outstanding Applicable Prefs Parts were redeemed in full.

#### (6) Additional Distribution Amount.

Immediately prior to distributing any Additional Distribution Amount pursuant to Section 8.4(a) or Section 8.5(a), the Company shall (i) hold no assets other than cash or cash equivalents (the "Liquidated Assets Amount") and (ii) (x) have

no liabilities or (y) set aside an amount of cash or cash equivalents equal to the fair value of its liabilities, as determined by the board of managers (the "Set Aside Amount" and, the Liquidated Assets Amount minus the Set Aside Amount, the "Net Liquidated Assets Amount"). "Additional Distribution Amount" means, as of any date and with respect to each class of Prefs Parts that has been designated a "Participating Class" pursuant to Section 7.4(ii), a cash amount equal to (q) the Applicable Participation Percentage (as provided pursuant to Section 7.4(iv)) with respect to such class multiplied by (r) an amount (if below zero, then deemed to be zero) equal to the Net Liquidated Assets Amount as of such date plus the aggregate amount of all dividends previously paid on the O-Parts minus the aggregate share capital and share premium of all then outstanding parts of all classes multiplied by (s) one divided by the number of parts in such class of parts then issued and outstanding; provided that such amount, if any, shall be reduced as necessary for the payment of such amount to comply with the requirements of Luxembourg law (including, without limitation, restrictions under article 72-1 of the Corporate Law of August 10, 1915, as amended, relating to limitations on the amount of dividends that can be paid on any class of parts). The Additional Distribution Amount with respect to any class of Prefs Parts not designated a "Participating Class" pursuant to Section 7.4(ii) shall be zero.

(7) General Provisions.

The term "Applicable Redemption Date" means with respect to each class of A-Prefs Parts, the 30th anniversary date of the first issuance of parts of such class of parts.

The term "banking day" means a day on which commercial banks in Luxembourg and New York are open for general business, including dealings in foreign exchange and foreign currency deposits, in such cities.

The term "outstanding", when used with reference to shares of stock, shall mean issued shares, excluding shares held by the Company or any subsidiary of the Company.

The term "Person" as used herein means any Company, limited liability company, partnership, trust, organization, association, other entity or individual.

**Art. 9. Parts.** Each part gives right to one (1) vote.

**Art. 10. Transfer of Parts.** Parts can be freely transferred between holders of Parts.

Transfers of Parts to third parties may only be made with the prior approval of holders of Parts representing at least three quarters (3/4) of the share capital (Parts) of the Company.

For all other matters pertaining to transfers of Parts, reference is made to articles 189 and 190 of the Law on Commercial Companies.

**Art. 11. Insolvency of holders of Parts and similar events.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the holders of Parts will not bring the Company to an end.

### Title III.- Management

**Art. 12. Sole manager or board of managers.** The Company is managed by one sole manager or by a board of managers composed of at least three managers. The manager(s) do not need to be shareholders. The manager(s) are appointed with or without limitation of their period of office by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders, which may at any time remove them without giving reasons.

The number of managers, their term and their remuneration are fixed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders.

The board of managers may elect from among its members a chairman.

The board of managers convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two (2) managers so request.

All meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg. Meetings of the board of managers are quorate if at least two (2) members are present at the meeting.

Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or similar communication.

In addition, any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the board of managers who participate in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting. A meeting of the board of managers conducted by telephone or video conference is deemed to take place in Luxembourg if the telephone or video conference is initiated in Luxembourg.

A manager unable to take part in a meeting of the board of managers may delegate by letter, telex, facsimile or telegram another member of the board to represent him at the meeting and to vote in his name.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The resolutions of the manager, or, in case of plurality of managers, the decisions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation and kept in a minute book held at the registered office of the Company.

**Art. 13. Resolutions by the sole manager or by the board of managers.** The manager, or, in the case of plurality of managers, the board of managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of incorporation to the sole shareholder, or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or, in case of plurality of managers, within the competence of the board of managers.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first manager(s) will be determined in the act of nomination.

**Art. 14. Delegation of powers.** In case of plurality of managers, the board of managers may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more managers, who will be called managing director(s). In addition, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers may appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

**Art. 15. Authorised Signatories.** Unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers pursuant to article 12 of the present articles of incorporation, the Company is validly bound in any circumstances by the sole signature of its sole manager, or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

**Art. 16. Responsibility of the manager(s).** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a proxy-holder he is only responsible for the execution of his mandate.

#### **Title IV.- General meeting of holders of parts**

**Art. 17. Powers of the general meeting.** If there is only one (1) holder of Parts, the sole holder of Parts shall exercise at general meetings duly held in Luxembourg all the powers vested in the general meeting of the holders of Parts under section XII of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

All decisions exceeding the powers of the board of managers shall be taken by the sole holder of Parts or, as the case may be, by the general meeting of the holders of Parts. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

**Art. 18. Procedure.** In case there is more than one (1) holder of Parts, decisions of holders of Parts shall be taken in a general meeting duly held in Luxembourg, or in case such a general meeting cannot be held for any reason, by written consultation at the initiative of the management of the Company.

Any holder of Parts shall be entitled to cast one (1) vote for each Part possessed, and no decision shall be deemed to be validly taken unless it has been adopted by the holders of Parts possessing or representing more than fifty per cent (50%) of the share capital (Parts) of the Company.

General meetings of holders of Parts shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible. Save as otherwise provided for in these articles of incorporation, quorum and majority conditions are as determined by the Law on Commercial Companies.

#### **Title V.- Financial year - Annual distributions - Interim dividends**

**Art. 19. Financial year.** The financial year of the Company starts on the first April and ends on the last day of March of each year, with the exception of the first financial year, which shall begin on the date of formation of the Company and shall terminate on March 31, 2008.

**Art. 20. Financial statements - allocation of profits.** Each year on the last day of March an inventory of the assets and the liabilities of the Company together with a balance sheet and a profit and loss account will be set up.

The revenues of the Company, deduction made of general expenses and charges, amortisation and provisions constitute the net profit.

Five per cent (5%) out of this net profit shall be allocated to the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been reduced below such proportion.

The balance of net profits is at the disposal of the holders of Parts subject to the terms of the Prefs Parts.

#### **Art. 21. Interim dividend distributions.**

21.1 Subject to and in accordance with article 18, the sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the financial year, to the payment of interim dividends, subject only to four (4) conditions: a) the sole manager or, in case of plurality of

managers, the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts; b) the date of the interim accounts may not be older than three (3) weeks at the date of the relevant decision of the sole manager or of the relevant board meeting; c) the interim accounts, which may be un-audited, must show that sufficiently distributable profits exist; and d) such payment complies with the terms of the Prefs Parts.

21.2 For the purposes of article 21.1, distributable profits are equal to the net profit realised since the end of the last financial year, plus any profits carried forward and sums drawn down from reserves available for distributions (including, without limitation, any share premium), less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law on Commercial Companies or of the articles of incorporation of the Company.

#### **Title VI.- Liquidation - Dissolution**

**Art. 22. Liquidation.** Subject to article 2 (b)(ii) the dissolution and liquidation of the Company shall be validly passed if a majority in number of the holders of Parts representing at least three quarters (3/4) of the share capital (Parts) of all classes of Parts the aggregate vote in favour of the resolution.

In case of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one (1) or more liquidators who need not be holders of Parts, designated by the sole holder of Parts or, as the case may be, by the general meeting of holders of Parts by simple majority vote of the holders of Parts present or represented at the shareholders' meeting resolving on the appointment.

**Art. 23. Powers of the liquidator.** The liquidator(s) shall be vested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

At the time of the winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one (1) or more liquidators, who are appointed by the holders of Parts who will determine their powers and their remuneration.

In the event of dissolution, the Company shall conduct only such activities as are necessary to wind up its affairs (including the liquidation of any liabilities and the sale of any assets of the Company in an orderly manner), and the assets of the Company shall be applied in the manner, and in the order of priority, set forth in article 34 of the law of March 22, 2004.

**Art. 24. Applicable laws.** The parties refer to the law of March 22, 2004 on securitisation for all matters not provided for in the present articles of incorporation. For matters not dealt with by the law of March 22, 2004, the parties additionally refer to the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

#### *Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about three thousand two hundred Euro (€ 3,200).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg (Grand-Duchy of Luxembourg), on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, whom is known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Follows the French version:**

En l'année deux mille sept, ce jour sept novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Leveraged Loan Trading Holdings Inc., une société, immatriculée auprès du Secrétaire d'État de l'État du Floride, dont le siège social est sis au 450 Royal Palm Way, Palm Beach, Florida 33480, représentée au présent acte par Florie GOUNON, avocat, domiciliée au Luxembourg, en vertu d'un mandat sous seing privé.

Ce mandat sera signé «ne varietur» par la partie comparaisant et le notaire soussigné, et sera joint au présent acte, pour être déposé en même temps.

Telle partie comparaisant est l'unique associé de Luxembourg Trading Finance S.à r.l. (la «Société»), dont le siège social est sis au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du commerce du Luxembourg sous le numéro 130.591, constitué par acte notarié du 29 juin, 2007, publié dans le Mémorial C, numéro 2042, du 20 septembre 2007.

Telle personne comparaisant, agissant en sa qualité susvisée, a demandé au notaire soussigné de dresser l'acte suivant:

1. décision de mettre à jour les statuts constitutifs de la Société.

L'associé unique a ensuite énoncé les statuts, comme suit:

## Titre I<sup>er</sup> .- Objet - Dénomination - Siège social - Durée

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme légale.** Il est, par les présentes, institué une société à responsabilité limitée («la Société»), qui sera régie par le droit en vigueur, et notamment aux lois du 22 mars 2004, relatives à la titrisation, du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les sociétés commerciales»), du 18 septembre 1933, sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, et du 28 décembre 1992 sur la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

### Art. 2. Objet.

(a) L'activité de la Société sera la suivante:

(i) conclure des transactions en vue de l'acquisition de prêts, obligations ou autres titres de dette

(ii) souscrire diverses obligations en vertu de transactions dérivées et annexes à celles-ci, et les exécuter, sur une base permanente;

La Société pourra, en liaison avec et dans la continuité des objets décrits dans les clauses (i) et (ii) ci-dessus;

(I) supporter tous risques, existants ou futurs, afférents à la détention d'actifs, meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, dont la valeur ou le rendement est fonction de tels risques, ainsi que tous risques découlant des obligations supportées par des tiers se rapportant à tout ou partie des activités de ces tiers, en une ou plusieurs transactions, ou sur une base permanente;

(II) vendre, céder, grever, dans la mesure où le droit en vigueur et les présents statuts constitutifs l'autorisent, ou disposer des créances et autres actifs en sa possession, existants ou futurs, en une ou plusieurs transactions, ou sur une base permanente;

(III) emprunter, sous toute forme, et procéder à l'émission d'obligations ou de titres de dette de toute nature; et

(IV) financer la prise en charge des risques au moyen de plusieurs émissions de parts sociales à l'intention d'investisseurs, sans toutefois s'engager dans l'émission continue de titres à l'intention du public. La prise en charge des risques inclut l'acquisition, par achat, souscription ou de toute autre manière, d'obligations, garanties ou non, d'effets et d'autres titres, de toute nature, ainsi que la participation à des transactions dérivées de tous types, la possession et l'administration du portefeuille de la Société.

La Société peut procéder à toutes opérations ou tous investissements légaux, commerciaux, techniques et financiers, et de manière générale à toutes transactions nécessaires ou utiles à la mise en œuvre et au développement de son objet, ainsi qu'à toutes opérations directement ou indirectement liées à la facilitation de la réalisation de son objet dans tous les domaines décrits précédemment.

La Société est régie par la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation.

(b) Limitations relatives aux activités de la Société. La présente Section 2(b) est adoptée conformément à certaines dispositions énonçant les conditions requises pour que la Société bénéficie du statut d'«entité juridique séparée» (special purpose entity). À tout moment, et tant qu'une majorité des parts émises et en circulation de toutes catégories cumulées sont détenues, directement ou non, par une Affiliée (telle que définie ci-après):

(i) les porteurs de parts s'abstiendront de modifier, réformer, changer ou abroger le présent article 2, ainsi que les articles 22 ou 23 (les «Dispositions relatives à l'entité juridique séparée») et toute autre disposition des présents statuts constitutifs, ou d'un quelconque autre document régissant la formation, la gestion ou le fonctionnement de la Société d'une manière incompatible avec l'une ou l'autre des Dispositions relatives à l'entité juridique séparée, sans l'Accord préalable des porteurs de parts privilégiées de catégorie B (tel que défini ci-après). En cas de conflit entre l'une ou l'autre des Dispositions relatives à l'entité juridique séparée et une quelconque autre disposition des présents statuts constitutifs, ou d'un autre document régissant la constitution, la gestion ou le fonctionnement de la Société, les Dispositions relatives à l'entité juridique séparée prévaudront;

(ii) à moins que le droit en vigueur n'en dispose autrement, nonobstant toute autre disposition des présents statuts constitutifs, les porteurs de parts, le conseil de gérance, tout gérant ou toute autre Personne, ou la Société ne seront autorisés ni habilités à pourvoir à, ni ne permettront (A) sauf avec l'Accord préalable des porteurs de parts privilégiées de catégorie B, l'institution, par la Société, d'une quelconque procédure destinée à faire reconnaître sa faillite ou son insolvabilité, ni l'acceptation, par elle, de l'institution, à son encontre, d'une procédure de faillite ou d'insolvabilité, ni le dépôt d'une requête en vue de, ou acceptant, sa restructuration ou son redressement en vertu d'une quelconque législation en vigueur en matière de faillite, ni l'accord de la Société à la nomination, pour elle ou pour une part importante de ses biens, d'un liquidateur, syndic de faillite ou administrateur, judiciaire, séquestre ou autre (ou de tout autre gérant semblable), ni une quelconque cession, par la Société, au bénéfice de ses créanciers, ni la reconnaissance écrite de l'incapacité de la Société de régler ses dettes, de manière générale, à échéance, ni non plus, dans toute la mesure permise par le droit en vigueur, les actes accomplis en conséquence de telle action; ni (B) à la dissolution de la Société par elle-même, ou la liquidation par elle de ses affaires en cas de départ en retraite, de démission, de faillite ou de dissolution d'une Affiliée, ou de survenance de tout autre événement mettant fin à la propriété continue de toutes parts d'une Affiliée;

(iii) le conseil de gérance fera en sorte que la Société fasse, ou pourvoie à ce que soient faites, toutes choses nécessaires à la préservation et au maintien en vigueur et pleinement valides, de ses droits à l'existence (acte constitutifs et statuts), ainsi que ses libertés et privilèges importants. Le Conseil de gérance fera également en sorte que la Société:

(A) tient ses propres livres et registres comptables, ainsi que ses comptes bancaires, indépendamment de ceux de toute Affiliée et autre Personne;

(B) se présente à tout moment au public comme une personne morale distincte de l'ensemble de ses Affiliées et de toutes autres Personnes;

(C) dépose ses propres déclarations de revenu, le cas échéant, conformément au droit en vigueur, dans la mesure où elle n'est pas une entité non assujettie fiscalement, ou requises, selon la loi, à faire partie de la déclaration ou déclarations d'une Affiliée et de payer les impôts dus aux fins de paiement aux termes du droit en vigueur;

(D) s'abstienne de mêler ses actifs à ceux d'une autre Personne;

(E) conduise ses activités en son nom propre;

(F) dispose d'états financiers distincts; sous réserve toutefois, que les actifs de la Société pourront être inclus dans les états financiers consolidés d'une Affiliée si (A) des mentions appropriées figurent dans tels états financiers consolidés dans le but d'indiquer le caractère séparé de la Société et de telle Personne, et que les actifs et le crédit de la Société ne sont pas employables au règlement des dettes et autres obligations de telle Personne ou de toute autre Personne; sous réserve que telle mention ne sera pas exigée lorsque, de l'avis du dirigeant responsable de telle Affiliée, les actifs de la Société constitueront une part négligeable des actifs figurant au bilan de tels états financiers consolidés; et si (B) ces actifs sont également comptabilisés dans le bilan de la Société;

(G) s'acquitte de ses dettes uniquement sur ses fonds propres;

(H) entretienne avec ses Affiliées des relations à des conditions normales;

(I) n'emploie personne en propre;

(J) ne considère pas son crédit comme disponible pour satisfaire des obligations incombant à d'autres;

(K) répartisse équitablement et raisonnablement tous frais généraux, y compris afférents au partage d'espaces de bureaux ou de salariés;

(L) utilise un papier à lettres, des factures et, le cas échéant, des chèques, distincts;

(M) s'abstienne de gager ses actifs au bénéfice d'une autre Personne, autrement qu'en liaison avec (x) les activités décrites dans la section 2(a)(ii); et (y) l'émission de dette à des entités autres que des Affiliées;

(N) corrige toute erreur dont elle viendrait à avoir connaissance concernant son existence séparée;

(O) dispose d'un capital adéquat au regard des obligations ordinaires, raisonnablement prévisibles, d'une entreprise de sa taille et de son type, ainsi que des objectifs commerciaux qui sont les siens;

(P) pourvoie à ce que son conseil de gérance se réunisse au moins une fois par trimestre, conserve des procès-verbaux de telles réunions et observe toutes autres formalités prévues par la Loi sur les sociétés commerciales; et

(Q) s'abstienne d'acquiescer (x) quelque obligation d'une Affiliée que ce soit autrement qu'en liaison avec les activités décrites dans la section 2 (a)(ii), ou en vertu d'une convention négociée dans des conditions normales et de marché ou (2) obligations sous forme de dépôts bancaires (y) ou les titres d'une Affiliée, à l'exception de la dette à long terme; sous réserve, toutefois, que la contribution par un actionnaire direct de la Société (ou par une entité qui, moyennant une telle contribution, devient un actionnaire direct de la Société) des actifs et passifs de cet actionnaire direct en liaison avec l'émission des Parts sociales privilégiées de catégorie B sera permis, sous réserve que tous les actifs et passifs qui constituent des prêts à ou d'une Affiliée sera repayée dans un délai raisonnable après cette contribution; sous réserve que la Société pourra, suite à la contribution décrite ci-dessus, prêter des fonds à court terme à des Affiliées dans des conditions normales et de marché, sous réserve que ces fonds seront repayés en entier à la Société avant l'exécution de tous les investissements initiaux de la Sociétés en des prêts, obligations ou autres titres de dette;

(iv) le conseil de gérance ne fera pas en sorte, ni ne permettra que la Société:

(A) prenne part, directement ou non, à des activités autres que découlant de celles décrites dans la Section 2(a) ci-dessus; ou

(B) fusionne avec, ou soit absorbée par une quelconque personne ou entité, ou, dans toute la mesure permise par le droit en vigueur, décide de sa dissolution, sa cessation d'activité ou sa liquidation, en totalité ou en partie, ou transfère ou cède autrement la totalité, ou la quasi-totalité, de ses actifs, ou ne modifie sa structure juridique.

(c) Représentation en liaison avec l'achat, la détention et le transfert de Parts sociales privilégiées de catégorie B, dans certaines circonstances. À tout moment, et tant qu'une majorité cumulée d'actions de toutes catégories émises et en circulation est détenue, directement ou non, par une Affiliée, (A) chaque porteur, et tout acquéreur ou cessionnaire de Parts sociales privilégiées de catégorie B ayant la qualité d'Affiliée (le cas échéant) sera réputé déclarer, au bénéfice de la Société et des autres porteurs de parts qu'il dispose, à tout moment après le treizième jour ouvrable suivant l'achat par, ou le transfert à, tel porteur de Parts sociales privilégiées de catégorie B, d'au moins un administrateur indépendant siégeant à son conseil de gérance, son directoire ou tout autre organe similaire.

(d) Déclarations et accords se rapportant à l'achat, à la détention et au transfert de parts de toutes catégories dans certaines circonstances. À tout moment, et tant qu'une majorité cumulée d'actions de toutes catégories émises et en circulation est détenue, directement ou non, par une Affiliée, chaque porteur, et tout acquéreur ou cessionnaire de Parts sociales privilégiées de toute catégorie ayant la qualité d'Affiliée sera réputé déclarer, au bénéfice de la Société et des autres porteurs de parts (i) qu'il conduira ses affaires de manière à pleinement honorer, reconnaître, préserver et main-

tenir la Société en tant qu'entité séparée et distincte, avec les seuls droits, titres et intérêts sur ses biens, et sans préjudice du caractère général de ce qui précède, conformément aux dispositions des paragraphes (iii) et (ii) de la section 2(b), il renonce irrévocablement, dans toute la mesure permise par le droit en vigueur, à tout droit ou tout pouvoir dont disposerait cette Personne à faire en sorte que la Société, ou l'un ou l'autre de ses actifs, soit divisé, à pourvoir à la nomination d'un administrateur pour tout ou partie des actifs de la Société, à contraindre à la cession de tout ou partie des actifs de la Société, conformément au droit en vigueur, ou à déposer une plainte ou instituer une procédure judiciaire, en droit ou en équité, dans le but d'obtenir la dissolution, la liquidation ou la cessation d'activité de la Société.

(e) Responsabilité limitée et éloignement de la faillite.

(i) Sauf disposition expresse contraire de la Loi sur les sociétés commerciales, les dettes, obligations et responsabilités de la Société, qu'elles soient contractuelles, quasi-délictuelles ou autres, seront uniquement ses propres dettes, obligations et responsabilités, et aucune Affiliée, ni aucun membre du Conseil de gérance ne sera obligé personnellement en relation avec telle dettes, obligations et responsabilités du seul fait de sa qualité de porteur de parts ou de gérant de la Société.

(ii) Le non-respect, par la Société, une Affiliée détenant des parts, ou un dirigeant au nom de la Société ou de toute autre Personne, des engagements ci-dessus, ou de l'un ou l'autre des autres engagements contenus dans les présents statuts constitutifs, n'affectera en aucune manière le statut de la Société en tant que personne morale séparée, ni le caractère limité de la responsabilité de toute Affiliée détentrice de parts ou de tout gérant. En outre, aucun des engagements ci-dessus contenu dans les présents statuts constitutifs n'imposera à une quelconque Affiliée d'acheter des parts, ou de réaliser des apports en capital supplémentaires à la Société.

(iii) Sans limitation, de quelque manière que ce soit, des dispositions du présent article 2, la Société opérera de toute manière que le conseil de gérance tiendra pour raisonnable et nécessaire, ou appropriée, dans le but de préserver (A) le caractère limité de la responsabilité de l'ensemble des porteurs de parts; (B) le caractère séparé de la Société par rapport à l'activité d'une Affiliée; et (C) l'éloignement de la Société d'une situation de faillite.

(f) Définitions

«Affiliée» désigne toute Personne, contrôlant, contrôlée par, ou sous le même contrôle, directement ou non, que la Société. Dans la présente définition, le terme «contrôle» désigne la possession, directe ou non, du pouvoir de diriger, ou de pourvoir à la direction du management et des politiques d'une personne, que ce soit par la propriété de titres avec droit de vote, par contrat ou autrement. «Affilié(e) à» aura un sens en conséquence;

«Accord préalable des porteurs de parts privilégiées de catégorie B» désigne l'autorisation écrite préalable de la majorité des porteurs de parts privilégiées de catégorie B; sous réserve que, dans la mesure où une majorité de parts sociales privilégiées de catégorie B est détenue par Lehman Brothers Holdings Inc. ou l'une ou l'autre de ses Affiliées en vertu des présentes, tout porteur de ce type ne pourra donner son accord qu'avec l'approbation d'un Administrateur indépendant (tel que défini ci-après) de tel porteur;

«Administrateur indépendant» signifie, en relation avec une Affiliée possédant des Parts sociales privilégiées de catégorie B, un administrateur de telle Personne qui n'est pas, et n'a pas été, au cours des douze (12) mois précédents, (1) dirigeant, administrateur ou employé d'une Affiliée; ou (2) propriétaire effectif (ou dirigeant, administrateur ou employé de tel propriétaire effectif) d'une quelconque catégorie de parts du capital social, ou de titres participatifs comparables d'une Affiliée. Une personne physique remplissant les conditions de la définition ci-dessus ne sera pas disqualifiée au regard des conditions de la présente définition, dans la mesure où cette personne a la qualité d'administrateur, gérant ou membre indépendant mis à disposition par une société ayant pignon sur rue à l'échelle nationale, fournissant des administrateurs indépendants professionnels, ainsi que d'autres services aux entreprises dans le cours normal de son activité.

«Personne» désigne toute personne physique, société de capitaux ou de personnes, joint-venture, société de capitaux à responsabilité limitée, société de personnes à responsabilité limitée, association, société par action à responsabilité limitée, organisation fiduciaire sans personnalité morale, ou autre organisation, avec ou sans personnalité morale, ainsi que toute autre autorité publique.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une période illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La dénomination de la Société est «Luxembourg Trading Finance S.à r.l.»

**Art. 5. Siège social.** Le siège social de la Société est à Luxembourg.

## **Titre II.- Capital - Parts - Transfert de parts**

**Art. 6. Capital en parts sociales.** Le capital social émis est fixé à vingt mille dollars des Etats-Unis (20.000,- USD.-), divisé en vingt millions (20.000.000) de parts ordinaires (les «Parts ordinaires») d'une valeur nominale d'un dixième de cent de dollars des Etats-Unis (0,001 USD.-) chacune.

A moins que le contexte ne l'interdise, dans les présents Statuts constitutifs, le terme «parts» fait référence à toutes les catégories de parts.

Les parts peuvent être émises avec une prime d'émission.

Si une catégorie de parts bénéficie d'une distribution de prime d'émission pour cette catégorie, cette distribution n'aura pas pour effet de conférer automatiquement à l'autre catégorie de parts un quelconque droit à bénéficier d'une prime d'émission pour celle-ci.



Si une catégorie de parts reçoit une distribution de dividendes, celle-ci n'aura pas pour effet de conférer automatiquement à l'autre catégorie de parts un quelconque droit à bénéficier d'une distribution de dividendes.

#### **Art. 7. Capital social autorisé.**

1. En plus du capital en parts sociales émis initialement, la Société disposera d'un capital social autorisé de quatre cent cinquante quatre millions neuf cent quatre-vingt dollars des Etats-Unis (454.980.000.- USD) représenté par:

- trente neuf milliards neuf cent quatre-vingt millions (39.980.000.000) de Parts ordinaires d'une valeur nominale d'un dixième de cent de dollars des Etats-Unis (0,001 USD.-) chacune;
- quatre cent dix milliards (410. 000.000.000) de Parts sociales privilégiées (les «Parts sociales privilégiées de catégorie B») d'une valeur nominale d'un dixième de cent de dollar des Etats-Unis (0,001 USD.-) chacune;
- cinq cent millions (500.000.000) de Parts sociales privilégiées (les «Parts sociales privilégiées 1 de catégorie A») d'une valeur nominale d'un dixième de cent de dollar des Etats-Unis (0,001 USD.-) chacune;
- cinq cent millions (500.000.000) de parts sociales privilégiées avec droit de vote (les «Parts sociales privilégiées 2 de catégorie A») d'une valeur nominale d'un dixième de cent de dollar des Etats-Unis (0,001 USD.-) chacune;
- cinq cent millions (500.000.000) de parts sociales privilégiées avec droit de vote (les «Parts sociales privilégiées 3 de catégorie A») d'une valeur nominale d'un dixième de cent de dollar des Etats-Unis (0,001 USD.-) chacune;
- cinq cent millions (500.000.000) de parts sociales privilégiées avec droit de vote (les «Parts sociales privilégiées 4 de catégorie A») d'une valeur nominale d'un dixième de cent de dollar des Etats-Unis (0,001 USD.-) chacune;
- cinq cent millions (500.000.000) de parts sociales privilégiées avec droit de vote (les «Parts sociales privilégiées 5 de catégorie A») d'une valeur nominale d'un dixième de cent de dollar des Etats-Unis (0,001 USD.-) chacune;
- cinq cent millions (500.000.000) de parts sociales privilégiées avec droit de vote (les «Parts sociales privilégiées 6 de catégorie A») d'une valeur nominale d'un dixième de cent de dollar des Etats-Unis (0,001 USD.-) chacune;
- cinq cent millions (500.000.000) de parts sociales privilégiées avec droit de vote (les «Parts sociales privilégiées 7 de catégorie A») d'une valeur nominale d'un dixième de cent de dollar des Etats-Unis (0,001 USD.-) chacune;
- cinq cent millions (500.000.000) de parts sociales privilégiées avec droit de vote (les «Parts sociales privilégiées 8 de catégorie A») d'une valeur nominale d'un dixième de cent de dollar des Etats-Unis (0,001 USD.-) chacune;
- cinq cent millions (500.000.000) de parts sociales privilégiées avec droit de vote (les «Parts sociales privilégiées 9 de catégorie A») d'une valeur nominale d'un dixième de cent de dollar des Etats-Unis (0,001 USD.-) chacune;
- cinq cent millions (500.000.000) de parts sociales privilégiées avec droit de vote (les «Parts sociales privilégiées 10 de catégorie A») d'une valeur nominale d'un dixième de cent de dollar des Etats-Unis (0,001 USD.-) chacune.

2. Par les présentes, le Conseil de gérance est autorisé à émettre de nouvelles parts, [sans prime d'émission dans le cas des Parts ordinaires et des Parts privilégiées de catégorie B, et avec une prime d'émission de 0,999 USD pour les Parts privilégiées 1 de catégorie A, les Parts privilégiées 2 de catégorie A, les Parts privilégiées 3 de catégorie A, les Parts privilégiées 4 de catégorie A, les Parts privilégiées 5 de catégorie A, les Parts privilégiées 6 de catégorie A, les Parts privilégiées 7 de catégorie A, les Parts privilégiées 8 de catégorie A, les Parts privilégiées 9 de catégorie A ou les Parts privilégiées 10 de catégorie A (les parts de ces catégories de parts étant désignées les «Parts privilégiées de catégorie A») et ensemble, avec les Parts privilégiées 1 de catégorie B, les «Parts privilégiées»), selon le cas], de manière à porter le capital total de la Société jusqu'au niveau du capital social autorisé total, en totalité ou en partie, à un moment où à un autre, ainsi qu'à sa discrétion, il pourra en décider, sous réserve des dispositions de la section 7.4, et à accepter des souscriptions pour telles parties durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication du présent acte notarial; sous réserve que, pour éviter toute ambiguïté, les catégories de Parts privilégiées peuvent être émises dans n'importe quel ordre, et l'émission de parts d'une quelconque catégorie de Parts privilégiées n'exigera pas l'émission préalable de parts d'une autre catégorie.

La durée de cette autorisation peut être prorogée par résolution de l'associé unique, le cas échéant, détenteur de la totalité des parts de toutes catégories, ou de l'assemblée générale des associés, à un moment ou à un autre, de la manière requise pour modification des présents statuts constitutifs.

3. Le Conseil de gérance est autorisé à déterminer les conditions attachées à une quelconque souscription de parts, sous réserve des dispositions de la section 7.4 ci-après. En cas d'émission de parts, le Conseil de gérance de la Société peut, à son gré, décider des montants à émettre.

4. Avant la première émission de parts d'une quelconque catégorie de Parts privilégiées, le conseil de gérance recommandera, et les porteurs de parts majoritaires de toutes catégories cumulées approuveront, les conditions suivantes, concernant telle catégorie de parts:

- (i) le «Taux de dividende applicable»; sous réserve que celui-ci n'excédera pas un pourcentage fixe qui ne sera pas inférieur à au taux fédéral applicable (comme défini dans la section 1274(d) (1) du code des revenus internes des Etats-Unis d'Amérique de 1986, comme modifié) au moment de l'émission des parts de cette classe;
- (ii) si cette catégorie est une «Catégorie de participation» aux fins d'application des dispositions de l'Article 8; et
- (iii) si cette catégorie est considérée comme une «Catégorie de participation» en vertu des dispositions de la clause (ii), le «Pourcentage de participation applicable»;

5. Aucun accord, autre que conformément aux dispositions de la section 7.4, ne sera exigé pour (i) l'émission de parts appartenant à une catégorie de Parts privilégiées de catégorie A non émises antérieurement; ou (ii) l'émission de parts supplémentaires de la catégorie de Parts privilégiées de catégorie B, ou de parts supplémentaires d'une catégorie de Parts privilégiées de catégorie A émises antérieurement; sous réserve que l'émission de ces parts n'excèdera pas le capital autorisé prévu dans les sections 7.1 et 7.2 et que les conditions afférentes à telles parts soient conformes aux conditions et limitations stipulées dans l'article 8 et la section 7.4, dans chaque cas, comme stipulé dans les statuts constitutifs de la Société, tels qu'en vigueur au 7 novembre 2007. Chaque porteur de parts d'une quelconque catégorie sera réputé, à réception de ces parts, après achat ou transfert de tout autre nature, reconnaître que des parts supplémentaires de telle catégorie, ou de toute autre (que des parts de telle autre catégorie aient, ou non, été émises antérieurement, et que d'autres parts aient, ou non, un rang supérieur, identique ou inférieur à celles de la catégorie reçue par ce porteur), peuvent être émises sans l'accord de tel porteur, dans la mesure permise par la phrase immédiatement antérieure.

6. Lorsque le Conseil de gérance procède à une augmentation de tout ou partie du capital en vertu des dispositions auxquelles il est fait référence ci-dessus, il est tenu de prendre des dispositions pour modifier le présent article afin de tenir compte de la modification, et la direction de la Société est habilitée à prendre ou à autoriser les mesures requises aux fins d'exécution et de publication de telle modification, conformément au droit en vigueur.

#### **Art. 8. Parts privilégiées.**

1. Le présent article 8 énonce les conditions de chaque catégorie de Parts privilégiées (aux fins d'application des dispositions du présent article 8, chacune de ces catégories de parts, celles-ci seront désignées les «Parts privilégiées concernées»).

2. Rang. (a) Les Parts ordinaires, les Parts privilégiés de catégorie B et les Parts privilégiés de catégorie A auront, en relation avec les dividendes et droits de distribution, droits de rachat et droits en cas de liquidation, dissolution et cessation d'activité de la Société, le rang suivant, par ordre de priorité, du plus au moins élevé: (i) les Parts privilégiées 1 de catégorie A; (ii) les Parts privilégiées 2 de catégorie A; (iii) les Parts privilégiées 3 de catégorie A; (iv) les Parts privilégiées 4 de catégorie A; (v) les Parts privilégiées 5 de catégorie A; (vi) les Parts privilégiées 6 de catégorie A; (vii) les Parts privilégiées 7 de catégorie A; (viii) les Parts privilégiées 8 de catégorie A; (ix) les Parts privilégiées 9 de catégorie A; (x) les Parts privilégiées 10 de catégorie A; (xi) les Parts privilégiées de catégorie B; et (xii) les Parts ordinaires.

(b) «Titres de rang inférieur concernés» désignera, aux fins d'application du présent article 8 aux Parts privilégiées concernées, chaque catégorie de parts ayant un rang inférieur aux Parts privilégiées concernées, conformément aux dispositions de la section 8.2.(a).

«Titres de rang supérieur concernés» désignera, aux fins d'application du présent article 8 aux Parts privilégiées concernées, chaque catégorie de parts ayant un rang supérieur aux Parts privilégiées concernées, conformément aux dispositions de la section 8.2.(a).

#### **3. Dividendes et distributions.**

1. (a) Chaque porteur de Parts privilégiées concernées sera en droit de recevoir, en cas de déclaration par le conseil de gérance, conformément à celle-ci et lorsque celle-ci interviendra, sous réserve des conditions stipulées dans les sections 20 et 21.1 des présentes et des dispositions du droit luxembourgeois (y compris notamment des restrictions de l'article 72-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés telle que modifiée, relative aux limitations du montant des dividendes susceptibles d'être payés au titre d'une quelconque catégorie d'actions), de dividendes en espèces (les «Dividendes en espèces») au titre de telles Parts privilégiées concernées, au Taux dividende applicable (tel que défini dans la Section 7.4 (i)) multiplié par la somme du capital en parts sociales de celles-ci, plus la prime d'émission s'y rapportant, plus les dividendes impayés s'y rapportant cumulés avant la Date de paiement de dividendes précédente incluse (telle que définie ci-après). Ces dividendes sur les Parts privilégiées concernées seront payables, s'ils sont ainsi déclarés, sous forme d'arriérés, par montants trimestriels égaux les 1<sup>er</sup> février, 1<sup>er</sup> mai, 1<sup>er</sup> août et 1<sup>er</sup> novembre de chaque année (ou, si cette date n'est pas un jour ouvrable, le jour ouvrable suivant) (chacune de ces dates étant une «Date de paiement de dividende» et chacune de telles périodes trimestrielles étant une «Période de dividende»). Le montant des dividendes cumulés au cours de chaque Période de dividendes entière, ou toute autre période plus courte qu'une Période de dividendes entière sera calculé sur la base d'une année de 360 jours, constituée de 12 mois de 30 jours. Chaque dividende déclaré par le conseil de gérance sera payable aux porteurs enregistrés de Parts privilégiées concernées, tels qu'ils figurent dans le registre des associés de la Société, à compter de la fermeture des bureaux, 3 jours ouvrables avant la Date de paiement de dividende pertinente, sauf décision contraire du conseil de gérance.

(b) Les dividendes cumulés au titre des Parts privilégiées concernées seront cumulatifs à compter de la date d'émission, que la distribution de fonds de la Société soit, ou non, légale en vertu du droit luxembourgeois ou d'une autre disposition des présents statuts constitutifs, à une quelconque Date de paiement de dividende; sous réserve, pour éviter toute ambiguïté, qu'à aucun moment un quelconque montant de dividende cumulé ne sera payé en plus du montant autorisé par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés, telle que modifiée, en relation avec la limitation du montant des dividendes susceptibles d'être payés au titre d'une catégorie de parts.

(c) Sous réserve des dispositions du droit luxembourgeois et de la section 8.4, aussi longtemps que des Parts privilégiées concernées sont émises, la Société s'abstiendra, et fera en sorte que ses filiales s'abstiennent, de déclarer, de payer, ou de placer en réserve aux fins de paiement, quelques dividendes ou autres distributions que ce soit, en relation avec des Titres de rang inférieur concernés, ou de procéder à un quelconque rachat, obligatoire ou optionnel, d'un fonds d'amor-

tissement, ou à un quelconque autre paiement similaire, en relation avec, ou autrement d'acquérir un quelconque Titre de rang inférieur concerné (tous dividendes, toutes distributions, tous rachats ou tous autres paiements de ce type, ou encore toute autre acquisition constituant une «Distribution de Titres de rang inférieur concernés») en échange de toute contrepartie, à moins que, dans chaque cas, tous Dividendes en espèces à taux fixe cumulés et impayés n'aient été payés ou ne soient déclarés et payés en espèce simultanément, ou ne soient déclarés et qu'un montant en espèces suffisant ait été mis de côté en vue de tel paiement, au titre de toutes les Parts privilégiées concernées émises, pour la totalité des périodes de dividende prenant fin au plus tard à la date de paiement de telle Distribution de Titres de rang inférieur concernés.

#### 4. Préférence en matière de liquidation.

(a) Sous réserve des dispositions du droit luxembourgeois (y compris notamment des restrictions prévues par l'article 72-1 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés, telle que modifiée, afférentes aux limitations applicables aux montants des dividendes susceptibles d'être payés en liaison avec une quelconque catégorie de parts) et de toutes obligations de la Société ayant un rang supérieur, en termes de droits de paiement, à toutes les catégories de parts («Obligations de rang supérieur»), en cas de liquidation, de dissolution ou de cessation d'activité de la Société, volontaire ou non, (i) le capital en parts sociales et la prime d'émission de chaque catégorie de parts seront distribués, dans l'ordre de priorité stipulé dans la section 8.2(a), de sorte que le capital en parts sociales et la prime d'émission d'une catégorie de parts de rang supérieur seront distribués intégralement aux porteurs de parts de telle catégorie avant distribution de tout capital en parts sociales et de toute prime d'émission d'une catégorie de parts de rang inférieur; (ii) après les distributions prévues par la clause (i), les dividendes cumulés mais impayés de chaque catégorie de parts et le Montant de distribution supplémentaire (tel que défini dans la section 8.6), le cas échéant, afférent à chaque catégorie de Parts privilégiées, sera distribué conformément à l'ordre de priorité prévu dans la section 8.2(a), de sorte que les dividendes cumulés et impayés, et tout Montant de distribution supplémentaire en relation avec une catégorie de parts de rang supérieur seront distribués intégralement aux porteurs de parts de telle catégorie avant distribution de quelques dividendes cumulés et impayés, ou de quelque Montant de distribution supplémentaire à une catégorie de parts de rang supérieur; et (iii) après les distributions prévues dans la clause (ii), tous actifs restants seront répartis, sur une base au prorata entre les porteurs de Parts ordinaires. Sous réserve des dispositions du droit luxembourgeois, si lors de la liquidation, de la dissolution ou de la cessation d'activité de la Société, les actifs de celle-ci, ou leurs produits, distribuables aux porteurs de Parts privilégiées concernées sont insuffisants pour le paiement total du montant cumulé payable au titre de celles-ci, en relation avec toutes les Parts privilégiées concernées émises, ces actifs ou leurs produits seront distribués entre les porteurs de Parts privilégiées concernées et répartis en proportion des montants respectifs qui auraient été payables au titre de toutes les Parts privilégiées concernées si la totalité de ces sommes avait été payée intégralement.

(b) Aux fins de la section 8.4(a), nonobstant toute disposition contraire des présents statuts constitutifs, une liquidation, dissolution ou cessation d'activité de la Société, volontaire ou non, sera réputée être survenue en cas de vente, de cession, d'échange ou de transfert (contre des espèces, des parts du capital, des titres ou toute autre contrepartie) de la totalité, ou de la quasi-totalité des actifs de la Société (que ce soit par une seule transaction, ou par une série de transactions liées ou essentiellement concomitantes), autrement qu'en liaison avec le paiement d'un Montant de distribution supplémentaire; ou de fusion, d'achat de parts, de restructuration, de regroupement ou de toute autre combinaison d'entreprise impliquant la Société (que ce soit par une seule transaction, ou par une série de transactions liées ou essentiellement concomitantes) lorsque, en conséquence de telle fusion, de tel achat de parts, de telle restructuration, de tel regroupement ou de toute autre combinaison d'entreprise, les porteurs de parts de la Société immédiatement avant cette fusion, cet achat de parts, cette restructuration, ce regroupement ou cette autre combinaison d'entreprise possèdent (au titre de telle participation) moins de 50% des droits de vote de la Société ou d'une autre Personne survivant à telle fusion, tel achat de parts, telle restructuration, tel regroupement ou telle combinaison d'entreprise (ou toute autre Personne ayant la qualité d'émetteur du capital en action dans lequel sont converties ou échangées les parts de la Société dans le cadre de cette fusion, cet achat de parts, cette restructuration, ce regroupement ou cette autre combinaison d'entreprises).

(c) Suite à la distribution de la totalité des actifs disponibles pour distribution en vertu de la section 8.4(a), toutes créances de toutes catégories de parts seront réputées intégralement satisfaites.

#### 5. Rachat.

(a) Si les Parts privilégiées concernées sont des Parts privilégiées de catégorie A, à la Date de rachat en cause (telle que définie ci-après), la Société rachètera la totalité des Parts privilégiées concernées émises, le cas échéant, au prix de rachat par Parts privilégiées concernées (le «Prix de rachat») égal à la somme (q) du capital en parts sociales, plus (r) la prime d'émission, plus (s) les dividendes cumulés mais impayés sur telles Parts privilégiées concernées à la date de rachat, plus (t) le Montant de distribution supplémentaire, s'il y a lieu, en relation avec telles Parts privilégiées concernées, en espèces et sans intérêts, sous réserve des conditions de tous Titres de rang supérieur concernés émis, de celles de toutes Obligations de rang supérieur, et uniquement dans la mesure où la Société possède les fonds disponibles pour tel paiement, conformément au droit du Luxembourg (y compris notamment, toutes restrictions en vertu de l'article 72-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés, telle que modifiée, en relation avec les limitations applicables au montant des dividendes susceptibles d'être payés en liaison avec une quelconque catégorie de parts). Chaque Part privilégiée concernée sera automatiquement rachetée et annulée par paiement au porteur enregistré pour celle-ci, tel qu'indiqué dans le registre des [associés] de la Société, à la date du rachat, du Prix de rachat pour ces Parts privilégiées concernées.

(b) Sous réserve des dispositions du droit luxembourgeois, si une quelconque obligation de rachat de Parts privilégiées concernées incombant à la Société en vertu de la section 8.5(a) n'est pas intégralement exécutée, et aussi longtemps qu'elle ne l'est pas, la Société s'abstiendra, et fera en sorte que ses filiales s'abstiennent de déclarer, ou de procéder, directement ou non, à une Distribution de Titres de rang inférieur concernés.

(c) Nonobstant les dispositions ci-dessus de la présente section 8.5, mais sous réserve des exigences du droit luxembourgeois, à moins que des dividendes cumulatifs pleins n'aient été payés, ou ne soient, à la même date, déclarés et payés en espèces, ou qu'ils ne soient déclarés et qu'un montant en espèces suffisant pour le paiement de ceux-ci ne soit mis en réserve à cette fin, en relation avec la totalité des Parts privilégiées concernées, pour toutes les Périodes de dividende prenant fin au plus tard à la date de rachat en cause, aucune Part privilégiée concernée ne sera rachetée, et aucun montant en espèces ne sera mis en réserve en vue de tel rachat, à moins que, dans tous les cas de ce type, les Parts privilégiées concernées ne soient rachetées au prorata.

(d) Si moins que la totalité des Parts privilégiées concernées doit être rachetée, le nombre total de Parts privilégiées concernées devant être racheté sera le nombre maximum permis par le droit en vigueur et les dispositions à cet égard, et ce nombre total de parts sera racheté de manière proportionnelle entre les porteurs (toutes fractions de parts étant arrondie à l'entier supérieur le plus proche) en fonction des montants respectifs qui seraient payables, en cas de rachat, à chaque porteur, si la totalité des Parts privilégiées concernées émises était intégralement rachetée.

#### (6) Montant de distribution supplémentaire.

Immédiatement avant la distribution d'un quelconque Montant de distribution supplémentaire, conformément aux dispositions de la section 8.4(a) ou à celles de la section 8.5(a), la Société (i) ne possèdera aucun actif à l'exception d'espèces ou de quasi-espèces (le «Montant des actifs liquidés») ni (ii) (x) aucun passif; ni non plus (y) aucun montant mis en réserve, en espèces ou en quasi-espèces, égal à la juste valeur de son passif, tel que déterminé par le conseil de gérance (le «Montant mis en réserve») et, le Montant des actifs liquidés moins le Montant mis en réserve, étant désigné le «Montant net des actifs liquidés»). «Montant de distribution supplémentaire» signifie, à une date donnée et en relation avec chaque catégorie de Parts privilégiées désignée une «Catégorie de participation» en vertu de la Section 7.4(ii), un montant en espèces égal (q) au Pourcentage de participation applicable (tel que défini dans la section 7.4(iv)) en relation avec cette catégorie, multiplié par (r) un montant (s'il est inférieur à zéro, réputé égal à zéro) égal au Montant net des actifs liquidés à cette date plus le montant cumulé de la totalité des dividendes payés antérieurement sur les Parts ordinaires, moins le capital en parts sociales cumulées et la prime d'émission de la totalité des parts alors émises, de toutes les catégories, multipliés par (s) un divisé par le nombre de parts de cette catégorie de parts alors émises et en circulation; sous réserve que ce montant, le cas échéant, sera réduit comme nécessaire pour que le paiement de ce montant soit conforme aux dispositions du droit luxembourgeois (y compris notamment, toutes restrictions en vertu de l'article 72-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés, telle que modifiée, en relation avec les limitations applicables au montant des dividendes susceptibles d'être payés en liaison avec une quelconque catégorie de parts). Le Montant de distribution supplémentaire au titre d'une quelconque catégorie de Parts privilégiées non considérées comme constituant une «Catégorie de participation» conformément aux dispositions de la section 7.4(ii) sera de zéro.

#### (7) Dispositions générales.

L'expression «Date de rachat en cause» signifie, en relation avec chaque catégorie de Parts privilégiées de catégorie A, le 30<sup>ème</sup> anniversaire de la date de la première émission de parts de telles catégories de parts.

L'expression «jour ouvré» désigne un jour où les banques commerciales, au Luxembourg et à New York, sont ouvertes et exercent leur activité ordinaire, y compris les opérations de change et dépôts en devises, dans ces villes.

Le terme «émis», lorsqu'il est utilisé en référence avec des parts sociales du capital, désignera les parts émises, à l'exclusion de celles détenues par la Société ou l'une ou l'autre de ses filiales.

Le terme «Personne», tel qu'utilisé dans les présentes, désigne toute Société, société à responsabilité limitée, société de personne, fiducie, organisation, association, ou autre personne physique ou morale.

**Art. 9. Parts.** Chaque part confère un droit à une (1) voix.

**Art. 10. Transfert de Parts.** Les Parts peuvent être librement transférées entre porteurs de Parts.

Les transferts de Parts à des tiers ne sont possibles qu'avec l'accord préalable de porteurs de Parts représentant au moins trois quarts (3/4) du capital en parts sociales (les Parts) de la Société.

Pour tous les autres aspects se rapportant à des transferts de Parts, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 11. Insolvabilité des porteurs de Parts et événements similaires.** Le décès, la suspension des droits civiques, l'insolvabilité ou la faillite de l'un ou l'autre des porteurs de Parts n'aura pas pour effet la dissolution de la Société.

### Titre III.- Direction

**Art. 12. Gérant unique ou conseil de gérance.** La Société est gérée par un gérant unique ou par un conseil de gérance composé d'au moins trois gérants. Il n'est pas nécessaire que le ou les gérants aient la qualité d'associés. Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de leur mandat par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale qui pourra, à tout moment, les révoquer par décision non motivée.

Le nombre des gérants, la durée de leur mandat et leur rémunération sont déterminés par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale.

Le comité de gérance peut élire l'un de ses membres en qualité de président.

Le comité de gérance se réunit sur convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux (2) gérants en font la demande.

Toutes les réunions du conseil de gérance auront lieu au Luxembourg. Le quorum est atteint, lors d'une réunion du conseil de gérance, lorsqu'au moins deux (2) membres sont présents.

Les résolutions circulaires signées de l'ensemble des membres du conseil de gérance seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été adoptées lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs exemplaires d'une résolution identique, et la preuve peut en être faite par courrier, télécopie ou toute autre communication similaire.

En outre, tout membre du conseil de gérance participant aux délibérations d'une réunion du conseil de gérance au moyen d'un dispositif de communication (y compris un téléphone), permettant à tous les autres membres du conseil de gérance présents lors de telle réunion (que ce soit personnellement, par procuration ou au moyen d'un dispositif de communications de ce type), pour entendre les autres membres, et être entendu d'eux, sera réputé présent lors de telle réunion, sera pris en compte lors de la détermination du quorum et sera en droit de voter sur les questions mises aux voix à cette occasion. Les membres du conseil de gérance participant aux délibérations d'une réunion du conseil de gérance au moyen de tel dispositif de communication ratifieront les votes exprimés par eux à cette occasion en apposant leur signature sur un exemplaire du procès verbal de la réunion. Une réunion du conseil de gérance se déroulant par téléphone ou visioconférence sera réputée avoir lieu au Luxembourg si la conférence téléphonique ou la visioconférence est initiée au Luxembourg.

Un gérant qui n'est pas en mesure de participer à une réunion du conseil de gérance peut déléguer, par lettre, télex, télécopie ou télégramme, un autre membre du conseil pour le représenter lors de la réunion et voter en son nom.

Les résolutions du conseil d'administration seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les résolutions du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance, seront consignées dans un procès-verbal signé de l'ensemble des membres ayant pris part aux délibérations, et conservées dans un registre des procès-verbaux déposé au siège de la Société.

**Art. 13. Résolutions du gérant unique ou du conseil de gérance.** Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, sont investis des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de cession, conformément à l'objet social de la Société.

Tous pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés, par la loi ou par les présents statuts constitutifs, à l'associé unique ou, selon le cas, à assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, de celle du conseil de gérance.

Les pouvoirs et la rémunération de tous gérants susceptibles d'être nommés à une date ultérieure, en plus ou en remplacement des premiers gérants, seront définis dans l'acte de nomination.

**Art. 14. Délégation de pouvoirs.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut déléguer ses pouvoirs en matière de gestion quotidienne des activités de la Société à un ou à plusieurs administrateurs, lesquels seront désignés administrateurs délégués. En outre, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui sont habilités à lier celle-ci par leur seule signature, mais uniquement dans les limites déterminées par la procuration.

**Art. 15. Signataires autorisés.** A moins que des décisions particulières n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoir ou de procuration par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, conformément à l'article 12 des présents statuts constitutifs, la Société est valablement liée, en toutes circonstances, par la seule signature de son unique gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux gérants.

**Art. 16. Responsabilité du/des gérant(s).** Aucun gérant ne contracte, dans le cadre de ses fonctions, quelque obligation personnelle que ce soit concernant les engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société, le fondé de pouvoir étant seulement responsable de l'exécution de son mandat.

#### **Titre IV.- Assemblée générale des associés**

**Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale.** Lorsqu'il n'existe qu'un (1) associé, celui-ci exerce, lors des assemblées générales régulièrement tenues au Luxembourg, tous les pouvoirs dont est investie l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance seront prises par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés. Toute décision de ce type sera consignée par écrit et enregistrée dans un registre spécial tenu à cet effet.

**Art. 18. Procédure.** Lorsque le nombre des associés est supérieur à un (1), les décisions des associés seront prises en assemblée générale régulièrement tenue au Luxembourg, ou si, pour une raison ou une autre, telle assemblée générale ne pouvait avoir lieu, par consultation écrite, à l'initiative de la direction de la Société.

Tout porteur de Parts disposera d'une (1) voix pour chaque Part en sa possession, et aucune décision ne sera réputée valablement prise à moins qu'elle n'ait été adoptée par des porteurs de Parts possédant ou représentant plus de cinquante pourcent (50%) du capital social (Parts) de la Société.

Les assemblées générales d'associés se dérouleront au Luxembourg. Il est possible d'y participer par procuration. Sauf stipulation contraire dans les présents statuts, les conditions de quorum et de majorité sont déterminées par la Loi sur les sociétés commerciales.

#### **Titre V.- Exercice comptable - Distributions annuelles - Dividendes provisoires**

**Art. 19. Exercice comptable.** L'exercice comptable de la Société commence le premier avril et prend fin le dernier jour du mois de mars de chaque année, à l'exception du premier exercice comptable, qui commencera à la date de constitution de la Société et prendra fin le 31 mars 2008.

**Art. 20. Etats financiers - répartition des bénéfices.** Chaque année, le dernier jour de mars, sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de résultat.

Les recettes de la Société, déduction faite des frais généraux et charges, ainsi que des amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Cinq pour cent (5%) de ces bénéfices nets seront affectés à la réserve légale; cette déduction cesse d'être obligatoire dès que cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital de la Société, mais elle s'applique à nouveau, jusqu'à ce que la réserve ait été totalement reconstituée lorsque, à un moment ou à un autre, et pour quelque motif que ce soit, le niveau de la réserve a été réduit au dessous de cette proportion.

Le solde des bénéfices nets est à la disposition des porteurs de Parts, sous réserve des conditions des Parts privilégiées.

#### **Art. 21. Distributions de dividendes provisoires.**

21.1 Sous réserve des dispositions de l'article 18, et conformément à celles-ci, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, est autorisé à procéder, aussi souvent qu'il le jugera bon, et à tout moment au cours de l'exercice comptable, au paiement de dividendes provisoires, sous réserve seulement de (4) conditions: a) seuls le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peuvent prendre la décision de distribuer des dividendes provisoires sur la base de comptes provisoires; b) la date des comptes provisoires ne peut être antérieure de plus de trois (3) semaines à celle de la décision pertinente du gérant ou du conseil de gérance; c) les comptes provisoires, qui peuvent ne pas être audités, doivent montrer qu'il existe des bénéfices distribuables suffisants; et que d) tel paiement est conforme aux conditions des Parts privilégiées.

21.2 Aux fins de l'article 21.1, les bénéfices distribuables sont égaux aux bénéfices nets réalisés depuis la fin de l'exercice comptable précédent, plus tous bénéfices reportés et toutes sommes retirées des réserves disponibles pour distributions (y compris notamment toute prime d'émission), moins toutes pertes reportées et toutes sommes devant être mises en réserve conformément aux dispositions de la Loi sur les sociétés commerciales et des statuts de la Société.

#### **Titre VI.- Liquidation - Dissolution**

**Art. 22. Liquidation.** Sous réserve des dispositions de l'article 2 (b)(ii), la dissolution et la liquidation de la Société seront valablement décidées si une majorité, en nombre d'associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social (Parts) de toutes les catégories de Parts cumulées votent en faveur de la résolution.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera conduite par un (1) ou plusieurs liquidateurs qui ne seront pas tenus d'avoir la qualité d'associé, désignés par l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés, par un simple vote à la majorité des associés présents ou représentés lors de l'assemblée générale décidant de la nomination.

**Art. 23. Pouvoirs du liquidateur.** Le ou les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges de réalisation des actes et de paiement du passif de la Société.

Au moment de la liquidation de la société, les opérations de liquidation seront conduites par un (1) ou par plusieurs liquidateurs qui sont nommés par les associés, qui déterminent également leurs pouvoirs et leur rémunération.

En cas de dissolution, la Société conduira uniquement les activités nécessaires à la liquidation de ses affaires (y compris la liquidation de tout élément de passif et la cession de tous actifs de la Société, de manière ordonnée), et les actifs de la Société seront employés de la manière et dans l'ordre de priorité prévus par l'article 34 de la loi du 22 mars 2004.

**Art. 24. Droit applicable.** Les parties se réfèrent à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation pour tous aspects non régis par les présents Statuts. En ce qui concerne les aspects non régis par la loi du 22 mars 2004, les parties se réfèrent en outre à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Coûts*

Les coûts, dépenses, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, supportés par la Société, ou qui lui seront facturés, en liaison avec la présente constitution, ont été estimés à environ trois mille deux cents euro (€ 3.200,-).

EN FOI DE QUOI, le présent acte notarié a été dressé à Senningerberg (Grand-Duché de Luxembourg) à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu en la présence de la personne comparaissant, qui est connue du notaire par nom patronymique, prénom, état civil et domicile, ladite personne a signé le présent acte ensemble, avec le notaire.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais et le parle, déclare par les présentes, qu'à la demande de la personne comparaissant susmentionnées, le présent acte est fait en anglais et suivi d'une traduction française. A la demande de la même personne comparaissant, il est stipulé qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Signé: Gounon, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 8 novembre 2007, LAC/2007/34506. — Reçu 12 €.- (douze euros).

Le Receveur ff. (signé): Frank Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 février 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008039015/202/1044.

(080042091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2008.

---

**Imprimerie J.M. WATGEN S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7A, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 27.460.

L'an deux mille huit, le trente janvier.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Jean-Marie WATGEN, maître-imprimeur, demeurant à L-5869 Alzingen, 7A, rue Pierre Stein;
- 2.- Madame Léontine DELOOS, sans état particulier, épouse de Monsieur Jean-Marie WATGEN, demeurant à L-5869 Alzingen, 7A, rue Pierre Stein;
- 3.- Monsieur Mike WATGEN, imprimeur, demeurant à L-6195 Imbringen, 4, Remesfeld.

Les comparants sous 1.- et 2.- déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée IMPRIMERIE J.M. WATGEN, S.à r.l., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 7A, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro 27.460, constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 11 janvier 1988, publié au Mémorial C numéro 117 de l'année 1988, page 5594.

Les comparants sous 1.- et 2.- déclarent faire donation entre vifs, à titre de partage anticipé, en conformité des articles 1075 et suivants du Code Civil en s'obligeant à garantir le donataire contre tous troubles et évictions, des mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales, à savoir Monsieur Jean-Marie WATGEN à concurrence de neuf cent cinquante (950) et Madame Léontine DELOOS à concurrence de trois cents (300) parts sociales, dans la société IMPRIMERIE J.M. WATGEN, S.à r.l. au comparant sous 3.-, ici présent et ce acceptant.

Les mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales sont estimés à la somme de cent onze mille cinq cent cinquante-deux euros neuf cents (€ 111.552,09).

Ensuite, Monsieur Jean-Marie WATGEN, prénommé et agissant en sa qualité de gérant unique de la société IMPRIMERIE J.M. WATGEN, S.à r.l., prédésignée, déclare ratifier les susdites cessions de parts sociales au nom de la société, conformément à l'article 1690 du code civil.

Est ici intervenu:

Monsieur Jeff WATGEN, imprimeur, demeurant à L-5955 Itzig, 26, rue de Contern.

Les comparants déclarent que Messieurs Mike et Jeff WATGEN sont les deux seuls enfants et présomptifs héritiers des époux Jean-Marie WATGEN-DELOOS.

Pour remplir Monsieur Jeff WATGEN de ses droits, les époux Jean-Marie WATGEN-DELOOS déclarent avoir lui donné avant ce jour la somme de cent onze mille cinq cent cinquante-deux euros neuf cents (€ 111.552,09), ce qui est reconnu par celui-ci.

*Acceptation*

Les donataires acceptent les attributions à eux faites.

En conséquence de ce qui précède, le comparant sous 3, agissant en sa qualité de seul et unique associé de la société à responsabilité limitée IMPRIMERIE J.M. WATGEN, S.à r.l., a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique constate la conversion du capital social de francs luxembourgeois en EURO, de sorte qu'après cette conversion le capital souscrit de la société représente trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69).

L'associé unique décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de treize euros trente-et-un cents (EUR 13,31) pour le porter de son montant actuel converti de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) à un montant total de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales, par un apport en espèces, tel qu'il a été prouvé au notaire soussigné.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de supprimer la désignation de la valeur nominale.

*Troisième résolution*

Suite à la donation de parts sociales et aux résolutions précédentes, l'associé unique constate que la société est désormais une société à responsabilité limitée unipersonnelle et il décide en conséquence de procéder à une refonte complète des statuts:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de 'IMPRIMERIE J.M. WATGEN, S.à r.l.'.

L'associé unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une imprimerie, vente et représentation d'articles de librairie, papeterie.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations mobilières ou immobilières civiles, commerciales ou financières généralement quelconques, liées directement ou indirectement à son objet social, ou toute opération qui serait utile à l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

**Art. 6.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans la distribution des bénéfices.

**Art. 7.**

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par décision de l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations, ainsi que la durée de leur mandat.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.



Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 11.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente-et-un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

**Art. 13.** Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est réparti entre les associés.

Toutefois, les associés pourront décider à la majorité fixée par les lois afférentes que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés et révocables par l'assemblée générale des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

**Art. 15.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la ou les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.»

#### *Quatrième résolution*

L'associé unique accepte la démission du gérant, Monsieur Jean-Marie WATGEN et lui donne entière décharge pour l'exécution de son mandat.

#### *Cinquième résolution*

L'associé unique nomme comme gérant unique Monsieur Mike WATGEN, prénommé, né à Luxembourg, le 21 février 1963.

La société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique.

#### *Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Jean-Marie Watgen, Léontine Deloos, Mike Watgen, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 8 février 2008. LAC / 2008 / 5799. — Reçu quatre mille quinze Euros quatre-vingt-sept Cents A 1,5 %: 3346,56 + 2/10: 669,31 = Total: 4015,87 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 mars 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008039013/202/134.

(080042074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2008.

#### **KM Advisors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 90.319.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 décembre 2002, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 78 du 27 janvier 2003.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KM Advisors S.à r.l.  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2008038908/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03679. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

**Cadam S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 84.743.

L'an deux mille huit, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CADAM S.A.", avec siège social à Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, constituée suivant acte notarié, en date du 4 décembre 2001, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 457 du 22 mars 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoît TASSIGNY, juriste, demeurant à Nothomb, qui désigne comme secrétaire Madame Maggy STRAUSS, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Carlo DAMGÉ, expert-comptable, demeurant à Béréldange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la Société.
2. Nomination de Monsieur Jean-Claude LUCIUS, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, comme liquidateur.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Qu'en conséquence la présente assemblée, réunissant la totalité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société et de nommer comme liquidateur, Monsieur Jean-Claude LUCIUS, expert-comptable, né le 13 novembre 1966 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente est évalué à environ huit cents euros (800.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, M. STRAUSS, C. DAMGÉ, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 25 février 2008. LAC/2008/8079. — Reçu douze euros (EUR 12,-).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR COPIE CONFORME Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2008.

Gerard LECUIT

Référence de publication: 2008038978/220/65.

(080041706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2008.

**Apax Nova S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 137.014.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth of February.

Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Apax WW Nominees Ltd, a limited liability company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at 33, Jermyn Street, London SW1Y 6DN, United Kingdom, registered at the Companies House under number 4693597, here represented by M<sup>e</sup> Hassane DIABATE, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg under private seal on 29 February, 2008.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as afore said, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it declares to form:

**Title I.- Object - Denomination - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the law of September 18th, 1933 on limited liability companies, as amended, as well as the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The denomination of the company is "Apax Nova S.à r.l."

**Art. 3.** The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 4.** The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 5.** The company is formed for an unlimited period of time.

### **Title II.- Capital - Parts**

**Art. 6.** The capital is fixed at 15,000- EUR (FIFTEEN THOUSAND EURO), represented by 15,000 (FIFTEEN THOUSAND) shares, each with a nominal value of 1.- EUR (ONE EURO) each, entirely subscribed for and fully paid up.

The company shall have an authorized capital of ten million euro (10,000,000.- EUR) represented by ten million (10,000,000) shares having a par value of one euro (1.- EUR) each.

The Board of Managers is authorised and appointed:

- to increase from time to time the subscribed capital of the company within the limits of the authorised capital, at once or by successive portions, by issuance of new shares with or without share premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, by conversion of convertible preferred equity certificates or other convertible notes or similar instruments or, upon approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issuance or of the successive issuances, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the deed of February 29, 2008.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Board of Managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares. In case of issuance of shares, the Board of Managers of the Company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued.

When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

**Art. 7.** Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10 th, 1915 on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

**Art. 8.** The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 9.** A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

### **Title III.- Management**

**Art. 10.** The company is managed by a Board of Managers, which will be composed of at least four (4) members, who need not be shareholders and who are either "A managers" or "B managers".

Unless the context indicates otherwise, the term "manager" as used in these articles of association shall refer to the A managers and the B managers.

The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted for the purpose of determining the quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of the managers present or represented, which must include at least one A manager and one B manager present or represented. For the avoidance of doubt, the Chairman shall not have a casting vote.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by either the Chairman or jointly by one A manager and one B manager.

**Art. 11.** The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called Managing Director(s).

**Art. 13.** The company is bound by the joint signature of one (1) A manager and one (1) B manager.

**Art. 14.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

#### **Title IV.- General meeting of the shareholders**

**Art. 15.** The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted unanimously by all of the shareholders.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

#### **Title V.- Financial year - Profits - Reserves**

**Art. 16.** The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation and close on December 31st, 2008.

**Art. 17.** Each year, as of December 31st, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

**Art. 20.** In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

**Art. 21.** For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

#### *Subscription*

The articles of incorporation having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

	Shares
Apax WW Nominees Ltd, . . . . .	15,000
TOTAL: fifteen thousand . . . . .	15,000

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of 15,000.- EUR (FIFTEEN THOUSAND EURO) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately 1,900.- €.

#### *Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholder took the following resolutions:

1) The number of managers is fixed at four (4).

2) Are appointed as A managers for an unlimited period:

1. Richard NEWTON, Manager, born in Edinburgh, UK, on January 5, 1974, professionally residing at 33, Jermyn Street, London SW1Y 6DN;

2. Denise FALLAIZE, Manager, born in Guernsey, UK, on December 9, 1963, professionally residing at 33, Jermyn Street, London SW1Y 6DN;

3) Are appointed as B managers for an unlimited period:

3. Alain STEICHEN, Manager, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on April 28, 1958, professionally residing at 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg;

4. Jeffrey HENRI, Manager, born in Chênée, Belgium, on May 5, 1972, professionally residing at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

3) The company shall have its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, given name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Follows the French version:**

L'an deux mille huit, le vingt-neuf février.

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Apax WW Nominees Ltd, une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, immatriculée au Company House sous le numéro 4693597, ayant son siège social au 33, Jermyn Street, London SW1Y 6DN, Royaume-Uni, ici représentée par Maître Hassane DIABATE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé en date du 29 février 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

### **Titre I<sup>er</sup> .- Objet - Dénomination - Siège social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La dénomination de la société est «Apax Nova S.à r.l.»

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

### **Titre II.- Capital - Parts**

**Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à 15.000.- EUR (QUINZE MILLE EUROS) divisé en 15.000 (QUINZE MILLE) parts sociales ayant une valeur nominale de 1.- EUR (UN EURO) chacune, entièrement souscrites et libérées.

La Société aura un capital social autorisé de dix millions d'euros (10.000.000.- EUR) représenté par 10.000.000 (dix millions) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune.

Le Conseil de Gérance est autorisé à, et mandaté pour:

- augmenter le capital social de la société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission de parts sociales nouvelles avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par conversion de créances, par conversion de titres préférentiels convertibles ou d'autres titres convertibles ou instruments similaires ou, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération de parts sociales nouvelles.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication de l'acte du 29 février 2008.

La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Le Conseil de Gérance est autorisé à déterminer les conditions de souscription des parts sociales. En cas d'émission de parts sociales, le Conseil de Gérance de la Société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions.

Lorsque le Conseil de Gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

A moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

**Art. 8.** La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

### **Titre III.- Administration**

**Art. 10.** La société est administrée par un Conseil de Gérance qui sera composé de quatre (4) membres au moins, associés ou non et qui sont soit des «gérants A» soit des «gérants B».

A moins que le contexte exige une interprétation différente, le terme de «gérant» tel qu'utilisé dans les statuts inclus les gérants A et les gérants B.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions ne seront adoptées qu'à la majorité des votes des membres présents ou représentés y compris au moins un (1) gérant A et un (1) gérant B. Le Président de la réunion n'aura pas de voix prépondérante.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signées par le Président de la réunion ou conjointement par un (1) gérant A et un (1) gérant B.

**Art. 11.** Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.



Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérants-délégués.

**Art. 13.** La société est engagée par la signature conjointe d'un (1) gérant A et d'un (1) gérant B.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **Titre IV.- Assemblée générale des associés**

**Art. 15.** L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée à l'unanimité des associés.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

#### **Titre V.- Année comptable - Profits - Réserves**

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence en date du jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

**Art. 17.** Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

**Art. 18.** Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédant l'assemblée générale annuelle.

**Art. 19.** Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

**Art. 20.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

#### *Souscription*

Les statuts ayant été établis, le comparant déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

	Parts sociales
Apax WW Nominees Ltd, .....	15.000
TOTAL: quinze mille .....	15.000

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de 15.000.- EUR (QUINZE MILLE EUROS) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.900.- €.

*Assemblée générale extraordinaire*

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à quatre (4).

2) Sont nommés gérants de catégorie A pour une période indéterminée:

1. Richard NEWTON, Manager, né le 5 janvier 1974, à Edinburgh, Royaume-Uni, demeurant professionnellement à 33, Jermyn Street, London SW1Y 6DN, Royaume-Uni;

2. Denise FALLAIZE, Manager, née le 9 décembre 1963 à Guernsey, Royaume-Uni, demeurant professionnellement à 33, Jermyn Street, London SW1Y 6DN, Royaume-Uni;

3) Sont nommés gérants de catégorie B pour une période indéterminée:

3. Alain STEICHEN, Manager, né le 28 avril 1958, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement à 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg;

4. Jeffrey HENRI, Manager, né le 5 mai 1972, à Chênée, Belgique, demeurant professionnellement à 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

3) Le siège social de la société est établi à 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénoms, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Diabate, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 MARS 2008, LAC/2008/9141. — Reçu soixante-quinze euros (75 €).

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008039017/212/390.

(080041777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2008.

**Northern Reflections Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 132.637.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 04 mars 2008*

En date du 04 mars 2008, l'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur John Antony Nies de son mandat de gérant A de la société avec effet au 22 février 2008;

- Acceptation de la démission de Madame Catherine Koch de son mandat de gérant B de la société avec effet au 22 février 2008.

Depuis cette date, le gérant unique de la société est:

- Monsieur Luca Gallinelli

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 mars 2008.

*Pour la société*

MERCURIA SERVICES

8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2008038812/1005/25.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03803. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080041159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

**Nene Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2560 Luxembourg, 60, rue de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 94.941.

Le bilan au 31/12/2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008038588/1581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04857. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080041394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

**Colinas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 75.287.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/03/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008038597/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03585. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080040841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

**Cube Infrastructure Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 124.234.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la dite société tenue à Luxembourg, le 20 décembre 2007, enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2007, relation LAC/2007/43209 l'ordre du jour suivant:

L'Assemblée décide de nommer les personnes suivantes comme nouveaux administrateurs du Conseil d'Administration de la Société pour une durée prenant fin à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31 décembre 2007:

a. Monsieur Marc-Antoine Autheman, président, demeurant au 11, chaussée de Boitsfort, B-1050 Bruxelles et né le 08 août 1954 à Beyrouth (Liban);

b. Monsieur Franck Biancheri, demeurant au 35, boulevard Princesse Charlotte, MC-98000 Monaco et né le 02 mai 1960 à Monaco;

c. Monsieur Marc Lautré, demeurant au 33, rue de Valois, F-75002 Paris et né le 17 septembre 1944 à Cambonne (France);

d. Monsieur Chicco Testa, demeurant au 171/173, via Tuscolana, I-00182 Roma et né le 05 janvier 1952 à Bergame (Italie);

e. Monsieur Norbert Schraad, demeurant au Neue Mainzer Strasse, 52-58, D-60311 Frankfurt am Main et né le 07 mai 1955 à Lohne (Allemagne).

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2008.

*Pour la société*

Joseph ELVINGER

*Notaire*

Référence de publication: 2008039849/211/30.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07937. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080041851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2008.

**PROFESSIONAL POWER (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 47.376.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/03/2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés Sàrl, Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2008038600/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO03056. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

**Best Fortune S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 17.688,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.  
R.C.S. Luxembourg B 100.004.

En date du 25 janvier 2008, l'associé unique Hutchison Ports Investments S.à r.l. avec siège social au 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728, Luxembourg, a transféré la totalité de ses 550 parts sociales à Seaports Management B.V., avec siège social au 3105, Strawinskyaan, 1077 ZX, Amsterdam, Pays-Bas.

En conséquence, Seaports Management B.V est l'associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008038888/581/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2008, réf. LSO-CO03306. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

**Soins de Jardin Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9676 Noertrange, 24, Op der Louh.  
R.C.S. Luxembourg B 99.959.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
SOINS DE JARDIN SARL  
Signature

Référence de publication: 2008038896/557/14.

Enregistré à Diekirch, le 10 mars 2008, réf. DSO-CO00082. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080041206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

**WM Belvaux (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 262.705.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 106.002.

Par résolution signée en date du 18 septembre 2007, l'associé unique a nommé Madame Jane Ellen Freedman, avec adresse professionnelle au One Beacon Lane, MA 02021 Canton, Etats-Unis, en tant que gérant avec effet au 2 janvier 2008 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008038886/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01345. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

---

**WM Kehlen (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 262.665.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 105.995.

Par résolution signée en date du 18 septembre 2007, l'associé unique a nommé Madame Jane Ellen Freedman, avec adresse professionnelle au One Beacon Lane, MA 02021 Canton, Etats-Unis, en tant que gérant avec effet au 2 janvier 2008 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Référence de publication: 2008038887/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01352. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

---

**Housemartin Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.969.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 avril 2006, acte publié au Mémorial C no 1299 du 5 juillet 2006, modification des statuts par-devant M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 8 novembre 2007, acte publié au Mémorial C no 2963 du 20 décembre 2007.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Housemartin Luxembourg S.à r.l.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008038905/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03672. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

---

**Steel Home S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 66.712.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 7 octobre 1998, acte publié au Mémorial C no 922 du 21 décembre 1998. Le capital de la société a été converti en EUROS par acte sous seing privé en date de 31 décembre 2001, avis publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 950 du 21 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour STEEL HOME S.A.  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2008038909/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03680. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

---

**SOF European Hotel Co-Invest Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 108.776.

Par résolution signée en date du 22 janvier 2008, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Jeff Dishner, avec adresse au 591, West Putnam Avenue, CT-06830 Greenwich, Etats-Unis, de son mandat de gérant B avec effet immédiat.

- Nomination de Monsieur Franck Hebrard, avec adresse au 6, rue Laval, F-92210 Saint Cloud, France, en tant que gérant B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008038879/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06537. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

---

**OneBeacon Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 473.500.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.530.

Par résolution signée en date du 18 septembre 2007, l'associé unique a nommé Madame Jane Ellen Freedman, avec adresse professionnelle au One Beacon Lane, MA 02021 Canton, Etats-Unis, en tant que gérant avec effet au 2 janvier 2008 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Référence de publication: 2008038880/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01340. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

---

**DH Commerciale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.856.

Par résolution signée en date du 22 janvier 2008, l'associé unique a nommé Monsieur Paolo Rela, avec adresse au 3, Piazza Mondadori, I-20122 Milan, Italie, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008038882/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06515. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

---

**Smurfit International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 8.068.200,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 82.109.

Par résolution signée en date du 27 décembre 2007, l'associé unique a accepté la démission de Monsieur GOFFARD Edwin, avec adresse au 144, Tilsiter Strasse, D-22047, Hambourg, Allemagne, de son mandat de gérant avec effet au 15 novembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008038883/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2008, réf. LSO-CO03171. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

---

**Smurfit Luxembourg Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 3.910.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 82.210.

Par résolution signée en date du 27 décembre 2007, l'associé unique a accepté la démission de Monsieur GOFFARD Edwin, avec adresse au 144, Tilsiter Strasse, D-22047, Hambourg, Allemagne, de son mandat de gérant avec effet au 15 novembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008038884/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2008, réf. LSO-CO03167. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

---

**WM Findel (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 106.004.

Par résolution signée en date du 18 septembre 2007, l'associé unique a nommé Madame Jane Ellen Freedman, avec adresse professionnelle au One Beacon Lane, MA 02021 Canton, Etats-Unis, en tant que gérant avec effet au 2 janvier 2008 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Référence de publication: 2008038885/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01351. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080040926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

---

**CAMCA Assurance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 32, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 58.149.

Lors du Conseil d'Administration tenu en date du 7 décembre 2007, il a été décidé de coopter Monsieur Hubert Brichart, avec adresse professionnelle avenue de Keranguen, F-56000 Vannes, France, en tant qu'administrateur avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels se terminant au 31 décembre 2007 et qui aura lieu en 2008, en remplacement de Monsieur Pierre Derajinski, administrateur démissionnaire, avec effet au 2 mai 2007 et ayant son adresse au 11, avenue Elisée Cusenier, F-25000 Besançon, France

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008038877/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01108. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

---

**Together Production International (T.P.I.) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 113.867.

Le bilan au 30.06.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kanagarajah SATHYAJIT

Gérant

Référence de publication: 2008038605/43/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03613. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

---

**Miroglio Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 7, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 41.756.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008038606/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03599. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

---

**Bildinx Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7333 Steinsel, 71, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 89.703.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17/03/2008.

Pour BILDINX s.à.r.l.

J. Reuter

Référence de publication: 2008038603/517/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03685. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080041522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2008.

---